

Activités et réalisations concernant la réduction de l'utilisation des antibiotiques et la résistance aux antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2025



Contenu

Contexte	3
Résumé	3
La base est posée pour une troisième Convention antibiotiques 2026-2030	5
Réalisations concernant les engagements pris par les secteurs membres et les autorités en 2025	6
Autorités fédérales	6
Industrie de l'alimentation animale	7
Gestionnaires de guide sectoriel et de cahier des charges	9
Associations de santé animale (DGZ– ARSIA)	11
Registre AB	14
AMCRA	15
Résultats relatifs à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2025 et leur évolution depuis 2011	17
Chiffres de vente des antibiotiques	17
Ventes totales	17
Colistine	18
Antibiotiques d'importance critique : quinolones et céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e générations ...	19
Aliments médicamenteux	19
Vente ventilée par codes couleur d'AMCRA	21
Chiffres d'utilisation des antibiotiques chez les porcs, la volaille et les bovins	22
Comparaison des chiffres de vente et des chiffres d'utilisation (SANITEL-MED)	22
Utilisation par catégorie animale dans SANITEL-MED	24
Objectifs de réduction par espèce animale	28
Résistance aux antibiotiques chez des bactéries indicatrices et zoonotiques issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires	30
Contexte	30
Résultats	31
Évolution de l'antibiorésistance chez <i>Escherichia coli</i> entre 2014 et 2025	31
Évolution de l'antibiorésistance chez <i>Enterococcus faecium</i> et <i>Enterococcus faecalis</i> entre 2019 et 2025	34
Évolution de la prévalence de <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline (SARM) entre 2011 et 2024	36
Résistance aux quinolones chez <i>Salmonella enterica</i> isolée chez les porcs et les bovins	36
Discussion et conclusions	37

Contexte

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est une problématique mondiale qui préoccupe les scientifiques, les responsables politiques, ainsi que tous les stakeholders impliqués dans la médecine humaine et vétérinaire. La RAM peut compliquer la lutte contre ceux-ci dans une certaine mesure, et même la rendre impossible dans certains cas.

L'utilisation d'antibiotiques est la principale cause de RAM. La réduction de l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux est une responsabilité commune aux secteurs et aux autorités concernés. Aussi, en concevant et en mettant en œuvre progressivement des actions appropriées, tous les acteurs de la médecine vétérinaire en Belgique déploient-ils les efforts nécessaires.

Résumé

Ce rapport résume les principales activités et réalisations favorisant la réduction de l'utilisation des antibiotiques menées par les différents acteurs de la médecine vétérinaire en 2025. En outre, le rapport comprend les résultats relatifs aux ventes nationales d'antibiotiques et ceux, basés sur la collecte de données de SANITEL-MED, relatifs à leur utilisation au niveau des exploitations. Il présente également les résultats concernant l'évolution de la RAM chez les animaux entre 2011 et 2025.

En 2025, faisant suite à la première Convention antibiotiques 2016-2020 et à la deuxième Convention antibiotiques 2021-2024, les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées ont travaillé à la fois à la continuité des engagements déjà pris et à la mise en place de nouvelles actions pour soutenir les objectifs à réaliser. Les autorités et les organisations sectorielles concernées ont également travaillé à la finalisation d'une troisième Convention antibiotiques qui comprend de nouveaux objectifs ambitieux ayant comme date butoir fin 2030 et se basant sur la Vision 2030 de l'AMCRA.

En 2025, les ventes et l'utilisation d'antibiotiques pour les animaux ont diminué. En effet, **51,4 mg d'antibiotiques par kg de biomasse** ont été vendus en 2025 pour des animaux, ce qui correspond à une réduction de 12,9 % par rapport à 2024. L'objectif de réduction de 65 % fixé dans le plan Vision 2024 de l'AMCRA et la Convention antibiotiques « Antibiotiques » 2021-2024 a ainsi été atteint avec un an de retard : **par rapport à 2011, une réduction totale de 64,9 % des ventes d'antibiotiques a été enregistrée en 2025. Les ventes d'aliments médicamenteux aux antibiotiques ont chuté de 91,5 %**, un excellent résultat, prometteur au regard de l'objectif fixé par le secteur, à savoir l'arrêt de la production d'aliments médicamenteux aux antibiotiques d'ici fin 2026. **Les ventes d'antibiotiques d'importance critique ont fortement augmenté en 2025 (+ 33,5 % par rapport à 2024), sous l'effet d'une hausse inquiétante des quinolones (+ 43,2 %).** La réduction actuelle, réalisée depuis 2011, s'élève donc à 74,6 %. Par conséquent, l'objectif de réduction de 75 % fixé par les deux premières Convention antibiotiques n'est pas tout à fait atteint, et nous sommes encore loin de la réduction de 90 % prévue d'ici fin 2030 (objectif publié dans la Vision 2030 de l'AMCRA). **Les données d'utilisation enregistrées dans SANITEL-MED montrent la même tendance et permettent d'attribuer à l'utilisation accrue de fluméquine chez les poulets de chair en 2025 la cause de cette situation. Ce résultat exige une attention soutenue de la part du secteur, qui est incité à adopter des solutions et des actions ciblées et durables pour inverser cette tendance.**

Après des hausses en 2023 et 2024, **les ventes de colistine ont de nouveau diminué en 2025, de 8,9 % par rapport à 2024. Les ventes totales de colistine en 2025 se sont élevées à 0,63 mg/kg de biomasse**, restant largement inférieures à l'objectif maximal de 1 mg/kg de biomasse fixé par l'AMCRA pour 2024 et 2030 et par la deuxième Convention antibiotiques. **Cette baisse est confirmée par un recul de l'utilisation de colistine chez les différentes espèces animales.** Pour le secteur porcin, l'année 2025 a été marquée par une **réduction substantielle de l'utilisation d'antibiotiques dans toutes les catégories d'âge**, et le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également chuté à **1,6 %, se rapprochant ainsi de l'objectif de 1 % maximum.** L'utilisation d'antibiotiques chez les **veaux de boucherie** a légèrement diminué en 2025 et le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également **continué d'y baisser pour atteindre 2,3 %.** Malgré ces résultats positifs, d'importants défis demeurent pour ce secteur, qui doit réduire une utilisation structurellement élevée d'antibiotiques. Dans le secteur avicole, l'utilisation d'antibiotiques est traditionnellement faible chez les poules pondeuses et les autres catégories de pondeuses. **Chez les poulets de chair, l'utilisation est restée relativement stable en 2025 ; le nombre d'exploitations présentant un score de benchmarking rouge a diminué à seulement 0,6 %, mais la part des exploitations présentant un score de benchmarking vert a également légèrement diminué, à 87 %.** Ceci illustre la capacité du secteur à atteindre et à maintenir un faible niveau d'utilisation d'antibiotiques, indépendamment des valeurs limite, mais **suggère simultanément qu'il existe une marge suffisante pour des seuils plus ambitieux dans le cadre d'un nouveau trajet de réduction.**

2025 est la deuxième année complète consécutive de collecte de l'utilisation d'antibiotiques dans les secteurs des bovins laitiers et viandeux. Les résultats actuels indiquent une faible utilisation d'antibiotiques, qui a même diminué entre 2024 et 2025. Chez les bovins laitiers comme chez les bovins viandeux, l'utilisation la plus élevée est observée chez les veaux les plus jeunes, âgés de 0 à 3 mois. Chez les bovins adultes, principalement les vaches laitières, les antibiotiques sont principalement utilisés par voie intramammaire pour les thérapies de tarissement ou le traitement des mammites. Toutefois, en 2024 comme en 2025, on observe un écart important (environ 40 %) entre les chiffres de vente et d'utilisation des tubes intramammaires. **Ces chiffres confirment la préoccupation générale concernant le secteur bovin quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des données actuellement collectées. Par conséquent, la priorité pour ce secteur demeure l'enregistrement complet et exact de l'utilisation des antibiotiques afin de résoudre ce problème.**

Les résultats du **monitoring de la RAM** de la bactérie indicatrice à gram négatif *E. coli* provenant d'animaux producteurs de denrées alimentaires montrent une diminution des multirésistances depuis le début du monitoring. Concernant les bactéries indicatrices à gram positif *E. faecalis* et *E. faecium*, on observe une diminution de l'apparition des multirésistances depuis le début du monitoring en 2019 pour les 2 catégories animales ayant la multirésistance la plus élevée (*E. faecium* chez les poulets de chair et *E. faecalis* chez les veaux de boucherie) alors que la situation reste stable pour les autres espèces animales (à l'exception d'une légère augmentation de la multirésistance de *E. faecium* chez les veaux de boucherie). **Pour continuer à éviter la sélection et la propagation de la RAM, il faut continuer à tendre vers une faible utilisation des antibiotiques d'importance critique mais également une utilisation réduite de toutes les classes d'antibiotiques.**

Les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées s'engagent à poursuivre dans cette voie, à relever les défis et à tendre vers une nouvelle réduction à l'horizon 2030. L'engagement en ce sens se concrétise actuellement par la préparation d'une troisième convention sur les antibiotiques qui reprendra des nouveaux objectifs ambitieux ayant comme date butoir fin 2030 et étant basés sur la Vision 2030 développée par l'AMCRA pour la période 2026-2030.

La base est posée pour une troisième Convention antibiotiques 2026-2030

En 2025, faisant suite à la première Convention antibiotiques 2016-2020 et à la deuxième Convention 2021-2024, les autorités fédérales représentées, l'industrie pharmaceutique (pharma.be), les organisations agricoles (ABS, Boerenbond et FWA), l'industrie des aliments composés (BFA), les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires (UPV, VeDa, SAVAB-Flanders), les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV et NGROD), les associations de santé animale (ARSIA et DGZ), les gestionnaires de guides sectoriels et de cahiers des charges (Belplume, Belpork, BVK, Belbeef, Codiplan, MilkBE), le Registre AB et l'AMCRA ont travaillé à l'établissement de la base pour une troisième Convention antibiotiques. La publication et la signature de la nouvelle Convention sont attendues en 2026.

Le texte de la troisième Convention comporte quatre objectifs stratégiques qui correspondent aux **objectifs de réduction** décrits dans la « [Vision 2030](#) » de l'AMCRA :

1. D'ici 2030, les ventes totales d'antibiotiques atteindront au maximum 42 mg/kg de biomasse¹;
2. La production d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques s'arrêtera fin 2026 ;
3. La vente des (fluoro)quinolones et des céphalosporines de 3^e et 4^e générations sera réduite de 90 % par rapport à 2011 ;
4. La vente de polymyxines restera inférieure à 1mg/kg de biomasse.

Pour les veaux de boucherie, les porcs et les poulets de chair, un **objectif stratégique spécifique à ces espèces** a été fixé, à savoir **1 % maximum d'utilisateurs en zone d'alarme** d'ici fin 2030, déterminés par rapport aux valeurs limite de benchmarking qui ont été définies pour chacune des catégories animales concernées. Pour les espèces et les catégories animales dont l'utilisation doit obligatoirement être enregistrées depuis 2023 dans SANITEL-MED (bovins laitiers et viandeux, dindes), des objectifs relatifs à l'utilisation d'antibiotiques seront définis au plus tard en 2027.

Pour les **autres animaux producteurs de denrées alimentaires (comme les petits ruminants, les lapins, les poissons d'aquaculture), et pour les animaux de compagnie et les chevaux**, des groupes de travail spécifiques à chaque espèce animale seront mis en place dès que la collecte des données commencera, et ce afin de suivre la qualité et l'exhaustivité des données, de détecter et résoudre d'éventuels problèmes au niveau de l'enregistrement, de discuter des résultats, et de **définir à terme des objectifs relatifs à l'utilisation d'antibiotiques**.



¹ Pour le calcul des objectifs stratégiques, on utilise les données des rapports annuels BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse ; pour le calcul des objectifs spécifiques au secteur, on utilise les données SANITEL-MED.

Réalisations concernant les engagements pris par les secteurs membres et les autorités en 2025

Pour chacun des partenaires sectoriels concernés et pour les autorités fédérales, ce document présente plusieurs des principales réalisations qui ont été entamées ou réalisées en 2025. Pour obtenir davantage d'informations ainsi qu'une description détaillée de toutes les réalisations, nous vous renvoyons aux organisations respectives.

Autorités fédérales

En plus de son soutien financier à l'AMCRA, l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) finance les audits biosécurité pour les porcs et les volailles via l'application Farm-fit et co-finance le monitoring européen de la RAM chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. Les audits de biosécurité ont lieu tous les ans dans les élevages porcins et avicoles et permettent à l'éleveur et au vétérinaire de cibler les actions permettant d'augmenter progressivement la biosécurité de façon personnalisée. Ces **mesures de biosécurité** ont pour but de limiter les risques d'introduction de maladies mais également la circulation des maladies déjà présentes au sein de l'élevage, donc de réduire le risque de devoir traiter les animaux avec des antibiotiques. Le **monitoring annuel de l'EU** vise à évaluer et suivre dans le temps la présence de la RAM chez les animaux sains qui entrent dans la chaîne alimentaire. Ce monitoring est à la fois un indicateur de santé animale mais également du risque de la RAM pour la santé humaine. Les prélèvements sont réalisés à l'abattoir par des chargés de mission de l'AFSCA et analysés dans les laboratoires de l'AFSCA et de Sciensano. Les résultats du monitoring sont intégrés au rapport Belmap et BelvetSac.

L'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) s'engage activement dans l'exécution des obligations relatives aux médicaments à usage vétérinaire, telles qu'elles sont fixées dans le règlement européen (UE) 2019/6. Cette réglementation contient notamment des dispositions relatives à l'utilisation des antibiotiques ainsi qu'au rapportage de leur vente et de leur utilisation chez les animaux en Belgique. Dans ce cadre, **l'AFMPS a développé le système de collecte de données VAMREG**. En outre, des structures de concertation ont été mises en place avec les développeurs de logiciels et les utilisateurs afin que les connexions machine à machine se déroulent le plus fluidement et efficacement possible. Des concertations intensives ont également été menées avec les secteurs concernés, dans le but de mettre en œuvre la politique européenne en Belgique de manière uniforme et praticable.

Les résultats des analyses sont publiés chaque année dans le **rapport BelVet-SAC** et le **rapport One Health Belmap**. Ils sont en outre présentés lors de la journée d'étude annuelle consacrée à l'utilisation des antibiotiques et à l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. Les données agrégées sont transmises en temps utile à l'Agence européenne des médicaments, qui les traite dans le rapport annuel ESUAvet, ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). À la demande de l'AFMPS, l'AMCRA a rédigé différents rapports, fondés sur les données relatives à l'utilisation des antibiotiques issues de SANITEL-MED. Ces rapports donnent aux éleveurs et aux vétérinaires une meilleure compréhension de l'utilisation des antibiotiques au niveau de l'exploitation et mettent en évidence les tendances au niveau sectoriel. En 2025, les résultats concernant les bovins laitiers et les bovins viandeux ont également été analysés pour la première fois, de même que ceux concernant les nouvelles catégories de volaille, telles que les dindes, les poules de reproduction et les poules grand-parentales. Ces rapports d'analyse soutiennent tant la politique régionale que la politique nationale dans la lutte contre la RAM.

En 2025, l'arrêté royal du 17 décembre 2024 relatif à la prévention et la lutte contre la RAM chez les animaux est entré en vigueur. Cet arrêté classe les exploitations en trois catégories sur la base de leur utilisation d'antibiotiques : **exploitations vertes, jaunes et rouges**. Les exploitations jaunes et rouges sont tenues d'établir un plan de santé de l'exploitation, composé d'une évaluation de la situation de l'exploitation et d'un plan d'action. Les exploitations qui sont rouges pendant trois années consécutives sont tenues de désigner un « **AR-coach** » agréé pour l'accompagnement de l'éleveur. Les AR-coaches sont agréés par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). À la demande du SPF SPSCAE, l'AMCRA a organisé différentes **séances d'information à l'intention des vétérinaires et des éleveurs** sur l'application de l'arrêté royal. Le SPF SPSCAE a coordonné l'élaboration du **Plan d'Action national One Health pour la lutte contre la RAM (PAN OH RAM) 2026-2030**, qui a été validé politiquement fin 2025. LE PAN OH RAM prévoit un soutien pour le déploiement ultérieur de la politique antibiotique chez les humains, les animaux et dans l'environnement, et favorise la collaboration entre les différents domaines via la plateforme de gouvernance RAM et le groupe de pilotage OH.



Industrie de l'alimentation animale

Le secteur des aliments pour animaux s'est également investi en 2025 dans la poursuite de la réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur de la production animale. Depuis l'année de référence 2011, l'industrie de l'alimentation animale a déjà pu réaliser une réduction de 91,5 % de l'utilisation de substance active antibiotique dans les aliments médicamenteux pour les porcs. Cette diminution considérable est le résultat d'initiatives sectorielles structurelles s'étalant sur plusieurs années, parmi lesquelles le recensement de la production des aliments médicamenteux pour animaux, le

benchmarking annuel des membres, l'accompagnement individuel des fabricants ayant une consommation élevée et une collaboration étroite avec d'autres acteurs au sein de la chaîne.

Encouragée par les bons résultats obtenus au cours de ces dernières années, l'industrie de l'alimentation animale a confirmé son engagement commun de supprimer progressivement la production d'aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques pour arriver à son arrêt complet d'ici fin 2026. Le retrait des aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques se fonde sur les objectifs de réduction qui avaient déjà été définis dans le cadre de la charte de durabilité de la BFA. En 2025, l'accent a été mis sur la préparation du secteur à la dernière phase, à savoir la suppression complète de l'utilisation des antibiotiques dans les aliments pour animaux. La BFA a ainsi misé sur une large campagne de communication et de sensibilisation afin d'informer à temps toutes les parties concernées et de les soutenir dans cette transition. Par le biais d'une communication sectorielle ciblée, les fabricants, les vétérinaires et les éleveurs ont été encouragés à continuer à miser sur des mesures sanitaires préventives, des stratégies alternatives et une gestion d'exploitation adaptée de manière à pouvoir stopper totalement d'ici fin 2026 l'utilisation des aliments médicamenteux pour animaux contenant des antibiotiques.

Avec cette approche, le secteur de l'alimentation animale confirme en 2025 son ambition de faciliter, de faire accepter et de mener à bien la transition vers une production d'aliments médicamenteux sans antibiotiques d'ici fin 2026, et ce en collaboration étroite avec tous les partenaires au sein de la chaîne.

Organisations vétérinaires UPV, Savab Flanders et VeDa

Les organisations vétérinaires participent activement à l'organe d'administration de l'AMCRA. Leur engagement se traduit par un soutien constant aux activités de l'AMCRA, notamment par leur présence à des congrès importants tels que l'« EuroCongrès » de la FECAVA en septembre 2025 et le congrès SAVAB en mars 2026, où un stand AMCRA est tenu à chaque fois. De plus, elles publient régulièrement dans leurs organes spécialisés des articles (une publication bimestrielle dans « Vendascoop » et une trimestrielle dans « Veterinaria »). Elles n'oublient pas la communication en ligne, avec des publications sur leurs sites web et pages Facebook ainsi que dans leurs bulletins d'information.

La participation aux différents groupes de travail de l'AMCRA constitue un volet essentiel de cet engagement : par exemple, la participation aux groupes de travail sur les porcs, les volailles et les veaux de boucherie. De plus, ces organisations participent à l'élaboration de l'avis sur les lignes directrices à suivre dans les situations où sont impliqués des agents pathogènes multirésistants, une question qui prend une importance croissante en médecine vétérinaire et en santé publique.

Leur implication dans le domaine de la recherche est également forte. Par exemple, par leurs contributions au projet de doctorat « Antibiotic Heroes » de Zoë De Mol (UGent), leur participation à la réunion de la JAMRAI2 à Chypre en novembre 2025, où un groupe de travail avec des vétérinaires a été mis en place. Ces activités de recherche renforcent les bases scientifiques sur lesquelles repose l'usage responsable des antibiotiques.

De plus, les organisations vétérinaires prennent de nombreuses autres initiatives en lien avec la résistance aux antimicrobiens. Elles participent ainsi aux concertations concernant la nouvelle Convention antibiotiques et jouent un rôle actif dans l'élaboration du nouveau Plan d'Action national

« One Health » de lutte contre la RAM. C'est dans ce cadre qu'entre autres, la « fiche vétérinaire », d'une valeur de 5,2 millions d'euros, est développée et défendue, de même qu'une prime de 3 millions d'euros destinée à encourager les vétérinaires à enregistrer correctement l'utilisation des antibiotiques. Par ailleurs, l'analyse des risques liés à la pénurie de vétérinaires en Wallonie (Obsvet) est en cours d'achèvement, et l'assistant numérique Maya est mis en place pour orienter les jeunes vétérinaires vers des centres de référence pour le choix approprié des antibiotiques. Enfin, les organisations vétérinaires contribuent à l'organisation des « Journées pluridisciplinaires vétérinaires », qui sont dédiées à la gestion de la prévention micronutritionnelle des maladies infectieuses.



Gestionnaires de guide sectoriel et de cahier des charges

En 2025, l'asbl **Belpork** a continué l'approche progressive qu'elle avait mise en place pour les exploitations ayant une utilisation d'antibiotiques élevée depuis longtemps. Dans ce contexte, le coaching des exploitations BelPork s'est poursuivi et sa politique en matière d'antibiotiques a été actualisée de manière à rester conforme aux nouvelles exigences légales. L'asbl Belpork a en outre continué à miser sur une approche proactive de la santé des exploitations avec le plan sanitaire d'exploitation. Le rapportage spécifique à l'exploitation a également été affiné, notamment par l'utilisation du trajet de réduction prédéterminé pour les porcelets sevrés, en concertation étroite avec l'AMCRA et l'asbl Registre AB. La sensibilisation des producteurs de porcs à l'importance d'enregistrements complets et corrects des antibiotiques a été poursuivie. Pour les favoriser, les producteurs affiliés reçoivent chaque trimestre, peu avant l'établissement des rapports d'exploitation, un dernier rappel pour qu'ils contrôlent à temps leurs enregistrements et les fassent corriger là où cela s'avère nécessaire. En 2025, la politique en matière d'antibiotiques a également été évaluée par le

biais d'une concertation avec les stakeholders concernés au sein du conseil consultatif de l'asbl Belpork. Pour finir, en 2025, les engagements de l'asbl Belpork ont été élaborés dans le cadre de la Convention antibiotiques 2026–2030.

Codiplan : Début 2025, le catalogue de questions de Codiplan a été élargi avec les questions complémentaires 'Q27' et 'Q28' relatives à un 'AB-statut d'exploitation' et à la désignation d'un 'AR-coach'. Il s'agissait d'une adaptation suite à la publication de l'AR du 17 décembre 2024 concernant la prévention et la lutte contre la RAM chez les animaux. Fin 2025, une nouvelle version du module C du guide sectoriel G-040 a été soumis à l'AFSCA pour approbation, cette dernière reprend plusieurs points en lien avec l'enregistrement des AB, la prévention et la lutte contre la RAM et les bonnes pratiques et recommandations de l'AMCRA.

Belbeef : Belbeef est membre de l'asbl Registre AB, et veille de cette manière au bon fonctionnement du système de collecte de données où les vétérinaires des participants flamands de Belbeef doivent enregistrer les antibiotiques qu'ils ont fournis ou administrés et via lequel les éleveurs consultent leurs rapports de benchmarking.

Belbeef participe également à des réunions de stakeholders que Bigame organise, sous le nom de « Comité accompagnement Bigame », afin de suivre de près le système d'enregistrement des AB que les participants wallons de Belbeef doivent utiliser. De cette manière, nous, en tant que gestionnaire du Standard Belbeef, et les organismes de certification indépendants de Belbeef, avons une vue sur les enregistrements AB des participants et les auditeurs peuvent évaluer de manière ciblée l'enregistrement correct des AB.

En 2025, des réunions de concertation ont également eu lieu avec MilkBE afin d'uniformiser au maximum le fonctionnement chez les producteurs laitiers et de viandes bovines. En outre, il y a également eu une concertation avec l'AFMPS et l'AMCRA concernant la rédaction des rapports périodiques de benchmarking. Dans la check-list de Belbeef, la gradation de l'exigence relative à l'enregistrement correct des antibiotiques a été relevée au niveau le plus élevé.

MilkBE : En collaboration avec les gestionnaires des cahiers des charges qualité (MilkBE et Belbeef), Bigame, l'AMCRA et l'AFMPS, le deuxième rapport commun de benchmarking pour les bovins laitiers et viandeux a été publié en 2025. MilkBE a également pris part à des réunions avec Belbeef pour maximiser l'uniformité entre les producteurs laitiers et les producteurs de viande bovine. Depuis 2025, les rapports de benchmarking pour les bovins sont envoyés deux fois par an aux éleveurs. Le secteur a sensibilisé activement au sujet des rapports (l'importance d'un enregistrement correct et l'utilisation des rapports) via MCC et CdL, et a cherché d'autres sources de financement pour le projet de tarissement sélectif, qui n'a pas été retenu dans le Plan d'Action national One Health. Depuis 2025, le tarissement sélectif est également repris comme critère dans le moniteur de durabilité de MilkBE.

Secteur belge des veaux de boucherie : En 2025, le cahier des charges BCV a été harmonisé avec la législation belge (AR 17/12/2024) concernant l'« AB-statut d'exploitation » qui est attribué à chaque exploitation de veaux de boucherie. Les contrôles de conformité réalisés par SGS se concentrent sur le respect de la législation mais également sur l'efficacité des mesures inscrites dans les plans sanitaires d'exploitation. Via le cahier des charges BCV, SGS s'est vu confier la tâche de mener une politique proactive dans les exploitations de veaux de boucherie ayant un statut d'exploitation rouge, dans le but que des progrès y soient réalisés. Vu l'importance de la qualité de l'eau, qui sert de base à

l'alimentation lactée des veaux ainsi qu'à leur abreuvement, SGS impose depuis 2015 un échantillonnage et une analyse uniformes via le cahier des charges BCV.

Par ailleurs, SGS accorde une attention particulière à la fourniture en temps voulu, correcte et complète des données à la base de données SANITEL-MED de sorte que les analyses et les rapports de ces données pour le secteur et les exploitations individuelles de veaux de boucherie soient pertinents et fiables.



Associations de santé animale (DGZ– ARSIA)

DGZ-MCC-VIVEE

DGZ et MCC travaillent ensemble avec les éleveurs, les vétérinaires, les autorités et l'AMCRA à des solutions durables qui protègent la santé publique, le bien-être animal et l'environnement. En 2025, nous avons entrepris un certain nombre d'actions afin de réduire davantage l'utilisation des antibiotiques.

- Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés pour atteindre une utilisation d'antibiotiques plus responsable et contrer ainsi le risque de résistance antimicrobienne dans leur exploitation peuvent toujours se tourner vers l'équipe d'experts [AB Coaching®](#) de DGZ. Afin de rendre accessible le coaching aux éleveurs, DGZ a demandé et obtenu **la reconnaissance du Kennisportefeuille** pour le AB Coaching® volontaire, ce qui permet aux éleveurs de se faire rembourser une grande partie de son prix.
- En outre, DGZ mise fortement sur le **monitoring au niveau de l'exploitation** de sorte que les éleveurs et les vétérinaires puissent travailler de manière préventive à une santé animale optimale en utilisant un minimum d'antibiotiques. Quelques exemples de l'offre de DGZ :
 - **FarmFocus** permet d'avoir un aperçu clair et intégré du statut sanitaire et des points d'attention dans l'exploitation laitière ou de bovins viandeux, de manière à pouvoir cibler les mesures à prendre pour obtenir de meilleures prestations d'exploitation.
 - **Biestcheck** (à la fois pour les [porcs](#) et les [ruminants](#)) donne une vue sur l'ingestion de colostrum et aide l'éleveur à assurer un début de vie optimal aux porcelets et aux ruminants.
 - L'hygiénogramme dans les [poulaillers](#) et les [porcheries](#) permet d'évaluer l'hygiène de l'exploitation et d'optimiser le protocole de nettoyage et de désinfection.
 - Les [monitorings SDRP](#) donnent une idée claire du statut sanitaire des porcs.
- [FarmFit](#) est l'outil idéal des vétérinaires pour accompagner leurs clients dans la réduction de leur utilisation d'antibiotiques ou la rédaction d'un plan sanitaire d'exploitation avec un plan d'approche dans le cadre de l'AR 'Prévention et lutte contre la résistance antimicrobienne chez les animaux'. FarmFit permet un enregistrement rapide, des accords concrets, un suivi simple et en un clic, un rapport de visite avec un plan d'action.
- Les **analyses de très haute qualité des labos de DGZ et de MCC** contribuent à un diagnostic correct et à une approche étayée :
 - [PathoSense](#) permet d'identifier les virus et les bactéries présents dans l'échantillon. Ainsi, on peut prendre rapidement et de manière ciblée les bonnes mesures.
 - Dans notre labo de médecine animale, on peut demander une **culture aérobie et un antibiogramme**, ce qui permet d'obtenir rapidement une aperçu de l'antibiotique le plus efficace.
 - Pour les bactéries qui sont lentes ou difficiles à cultiver, il n'est souvent pas possible de réaliser un antibiogramme classique. À cet égard, la technique du « [Whole Genome Sequencing](#) » offre une solution.
 - En outre, les récapitulatifs que fournissent les [analyses sur les échantillons de lait de tank et de quartiers](#) du MCC aident les producteurs laitiers à maintenir des normes de haute qualité pour leur production.
 - Afin de pouvoir suivre plus facilement la santé générale des pis des vaches laitières, le MCC propose un [abonnement PCR dans le cadre duquel le lait de tank est analysé trois fois par an](#).
 - Début 2025, avec l'[Individuelle Melk Analyse \(IMA\)](#), MCC introduisait un flux d'analyse lors duquel les principaux paramètres du lait tels que le nombre de cellules, les teneurs en graisse, en protéines, en urée et en lactose, sont analysés pour chaque vache. Avec les résultats, résumés de manière pratique dans un rapport récapitulatif reprenant les

données de tout le troupeau et du groupe animal, les producteurs laitiers ont **un aperçu de la santé des animaux et de leurs pis** au sein de leur exploitation.

- Dans le cadre de sa participation au [projet EU-JAMRAI 2](#), qui vise une approche holistique européenne de la résistance aux antibiotiques, DGZ a organisé au début du mois de mars 2025 des workshops interactifs et fait des présentations inspirantes lors d'une réunion internationale dans la ville espagnole de Bilbao.
- DGZ suit plusieurs exploitations dans le cadre du [projet MonEntero](#) qui souhaite développer un protocole innovant de monitoring pour *Enterococcus* spp. Le projet [Boerenvreugde in de West-Vlaamse kraamstallen](#) misant sur la gestion des loges de mise bas a été clôturé avec de nombreux conseils et astuces utiles et directement applicables pour les éleveurs de porcs.
- DGZ continue de miser sur la **sensibilisation de l'ensemble du secteur**, avec des actions spécifiques en 2025, organisées notamment à l'intention de toutes les personnes pénétrant dans les exploitations (webinaires, infosessions, moments de concertation...), afin d'arriver à **une manière de travailler soutenue par tous, uniforme et harmonisée** qui favorise la santé et la productivité de tout le secteur.



Photo à gauche : au-dessus : un échantillon est injecté à l'aide d'une pipette dans l'appareil de sequencing en vue d'un « Whole Genome Sequencing », qui permet de déterminer les gènes de résistance aux antibiotiques. En dessous : un antibiogramme en préparation. Photo à droite : au-dessus : réalisation d'un hygiénogramme dans une porcherie. En dessous : le vétérinaire régional de DGZ Koen De Bleecker lors d'une visite FarmFocus.

ARSIA

En 2025, 480 vétérinaires, pour 6071 troupeaux bovins, ont envoyé des données antibiotiques vers BIGAME.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les données des OCC transitent également par BIGAME. Dans ce cadre, afin d'informer les éleveurs et les vétérinaires, un webinaire (106 participants) a été organisé par l'ARSIA en collaboration avec l'AMCRA en décembre 2025.

Un service Helpdesk est disponible à l'ARSIA pour répondre aux interrogations des vétérinaires et des éleveurs concernant BIGAME ou leurs rapports AMCRA. Toutes les données envoyées par les vétérinaires sont analysées afin d'identifier les éventuelles anomalies et au besoin, nous réalisons des corrections à la demande de ces derniers, après qu'ils aient transmis la justification de la correction demandée.

Grâce à une Convention antibiotiques signée entre l'ARSIA et l'AFMPS en juin 2025, nous disposons de la réplique des données antibiotiques, quelle que soit leur voie d'entrée, de tous les troupeaux ARSIA ainsi qu'une mise à disposition de leurs rapports AMCRA sur le portail CERISE. Ces informations sont mises à disposition pour les éleveurs et leur(s) vétérinaire(s). Un courrier a été envoyé par l'Administration de la Santé de l'ARSIA aux vétérinaires et aux responsables des troupeaux ayant un rapport AMCRA avec une ou plusieurs catégories animales classées en rouge ou jaune ; ce courrier proposait un support à l'interprétation des données du rapportage ainsi qu'une visite en exploitation au besoin.



Registre AB

En 2025, le Registre AB a au total envoyé 24 208 rapports de benchmarking : 12 736 aux éleveurs porcins, 1 797 aux aviculteurs et 9 675 aux éleveurs bovins. En collaboration avec des organismes qualité (Belbeef et IKM/QFL), Bigame, l'AMCRA et les services publics concernés, un rapport commun de benchmarking a été pour la première fois émis en 2025 pour les bovins laitiers et les bovins viandeux. Pour les producteurs de viande bovine, des rapports de benchmarking sont également envoyés deux fois par an depuis 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, de nouvelles règles sont entrées en vigueur pour l'enregistrement de l'utilisation des antibiotiques, et de nouvelles espèces animales sont concernées. Afin de satisfaire à cette réglementation, les adaptations nécessaires ont également été réalisées en 2025, en guise de préparation, dans le registre AB. Cela a ainsi permis d'enregistrer l'utilisation d'antibiotiques chez les ovins et les caprins via le Registre AB.

Pour finir, le Registre AB a également continué d'investir en 2025 dans la qualité des données grâce à des contrôles (automatiques) de données.

AMCRA

Unité « Avis & communication »

Des actions de communication et de sensibilisation ont été menées via une grande variété de canaux et de formes. Par exemple, un roadshow et plusieurs webinaires sur l'arrêté royal du 17 décembre 2024 ont été organisés pour les vétérinaires et les éleveurs. Des présentations ont également été données lors de journées d'étude, d'événements et de congrès nationaux et internationaux. Les séances d'informations régulières ont été complétées par les bulletins d'information mensuels et deux communiqués de presse, publiés respectivement lors de la parution du rapport BelVet SAC en juin et pendant la Semaine de sensibilisation aux antibiotiques en novembre. Des articles ont également été publiés dans des revues professionnelles destinées aux vétérinaires et aux éleveurs, et le site web de l'AMCRA a été activement utilisé comme plateforme de communication centrale.

AMCRA
AVANCEZ LA SANTÉ • DIMINUEZ LES RÉSISTANCES

COLLECTE DES DONNÉES D'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES

À PARTIR DE 2026

TOUS LES CHEVAUX

ANIMAUX PRODUCTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

À PARTIR DE 2029

ANIMAUX NON PRODUCTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES

OÙ et comment sera organisé l'enregistrement ?
Qu'est-ce qu'il faudra enregistrer ?
Comment seront utilisées les données enregistrées ?

Vous avez certainement davantage de questions en tant que vétérinaire.

AMCRA, en collaboration avec l'organisation vétérinaire SAVAB-Flanders, souhaite vous informer sur la future collecte des données.

Dès que les informations concrètes sur le démarrage de la collecte des données seront disponibles, l'AMCRA les communiquera dans son bulletin d'information et sur son site internet (www.amcra.be).

Restez informé et inscrivez-vous dès maintenant au bulletin de l'AMCRA à partir de ce code QR :

L'AMCRA a publié récemment un avis sur ce sujet. Consultez-le à partir de ce code QR :

BOERENBOND
Fédération des éleveurs belges

pharma.be

SAVAB
Fédération des vétérinaires belges

LIÈGE
UNIVERSITÉ

UNIVERSITEIT
GENT

FVA

En 2025, l'AMCRA a publié l'avis sur la collecte des données relatives à l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de compagnie et les chevaux, ainsi que sur le benchmarking des pratiques des vétérinaires. Parallèlement, un groupe de travail s'est réuni afin de formuler des recommandations à l'intention des vétérinaires et des propriétaires d'animaux dans les situations où des bactéries multirésistantes sont détectées chez les animaux. De plus, des groupes de travail institués par espèce animale suivent l'utilisation des antibiotiques propre à l'espèce concernée afin d'établir des objectifs de réduction dans leur secteur.

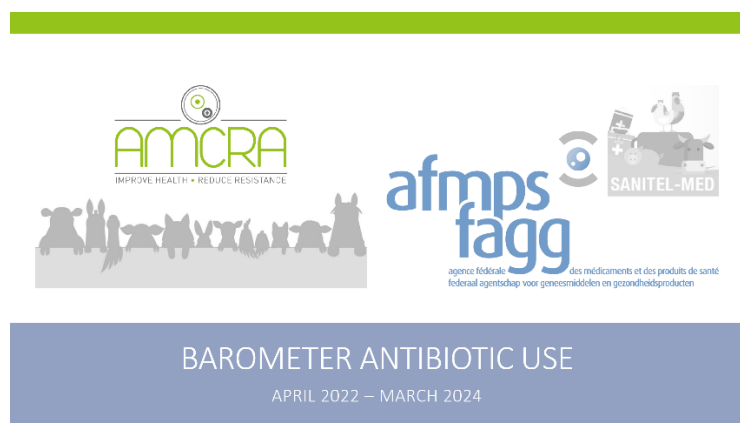
En 2024, l'événement annuel de communication sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance aux antibiotiques en médecine vétérinaire a également eu lieu, rassemblant les acteurs du secteur. Par ailleurs, une infographie a été élaborée et diffusée, présentant une vue d'ensemble des réductions de l'utilisation des antibiotiques réalisées en 2024, ainsi que les tendances de la résistance aux antibiotiques chez d'importantes bactéries indicatrices et zoonotiques chez les animaux producteurs de denrées alimentaires.

L'AMCRA a apporté son soutien aux autorités et aux organisations signataires pour l'élaboration de la troisième Convention antibiotiques. De plus, une contribution substantielle a été apportée à l'élaboration du Plan d'Action national « One Health » 2026-2030 et du rapport BELMAP qui

s'inscrivent dans l'approche « One Health » de lutte contre l'antibiorésistance. Enfin, l'AMCRA a participé activement au projet européen JAMRAI2, en tant que partenaire du module de travail 6.2 sur la gestion des antibiotiques et du module 7.2 sur la prévention et le contrôle des infections en médecine vétérinaire.

Unité « Analyse des données »

Pour l'AFMPS, dans le cadre de la collecte de données pour SANITEL-MED, des rapports d'erreur et de benchmarking ont été établis pour les veaux de boucherie (503 rapports), les volailles (2 589 rapports), les porcs (8 209 rapports) et les bovins (37 991 rapports). Pour les porcs, les poules pondeuses, les poulets de chair et les veaux de boucherie, les informations relatives à l'« AB-statut d'exploitation », attribué pour la première fois en 2025, et ses conséquences éventuelles en terme d'actions à entreprendre ont été fournies. En plus, des rapports de benchmarking ont été établis pour les vétérinaires de porcs (n = 457), de volailles (n = 72), de veaux de boucherie (n = 24) et de bovins (n = 1022), un total de 1575 rapports toutes espèces confondues. Parmi les autres tâches, il y avait l'analyse et le rapportage de l'utilisation d'AB chez les porcs, les volailles, les veaux de boucherie et les bovins pour le rapport BelVet-SAC 2025 et pour le rapport BelMap 2025 ; la publication du baromètre SANITEL-MED (4x) ; la fourniture de listes de dosage des antibiotiques pour les porcs, les volailles, les veaux de boucherie et les bovins ; la direction de groupes de travail sur les objectifs de réduction pour les porcs, les volailles et les veaux de boucherie ; le support et les analyses ad hoc pour SANITEL-MED.



Pour le Fonds sanitaire, dans le cadre de la collecte privée de données par le Registre AB et BIGAME, les tâches suivantes ont été réalisées : rapports d'erreur et de benchmarking pour les porcs (12 736 rapports), les volailles (1 797 rapports) et les bovins (18 530 rapports) ; chez les porcs, aussi bien la situation d'utilisateur en zone d'alarme que le statut d'exploitation AB y ont été indiqués ; rapports sectoriels MilkBE et Belbeef en NL et en FR ; fonctionnement du helpdesk en ce qui concerne les rapports de benchmarking ; fourniture des listes mises à jour des produits antibiotiques et des dosages d'antibiotiques pour les secteurs concernés quand cela s'avère pertinent ; gestion et optimisation des outils *nearly real time* (NRT) pour les porcs et les volailles ; helpdesk pour BIGAME.

Vlaams Agentschap Landbouw en Zeevisserij : collaboration dans le cadre d'un subside PAC pour la réduction de l'utilisation d'AB dans les exploitations de porcs, de volailles et de veaux de boucherie.

Résultats relatifs à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2025 et leur évolution depuis 2011

Chiffres de vente des antibiotiques

La vente de produits antibactériens pour les animaux en Belgique est suivie chaque année et mise en relation avec la biomasse produite. Les résultats de ce suivi sont publiés dans le rapport BelVet-SAC, accessible via la page de l'AFMPS consacrée aux [rapports BelVet-SAC](#). Les données de vente étaient collectées jusqu'en 2021 auprès des distributeurs belges et des fabricants d'aliments composés. Le règlement européen 2019/6, en vigueur depuis 2022, permet aux titulaires d'autorisation de mise sur le marché disposant de l'autorisation appropriée de vendre des médicaments vétérinaires directement aux vétérinaires et aux pharmaciens. Afin d'obtenir une image aussi complète que possible des ventes de produits antibactériens pour l'ensemble des animaux, il a donc été décidé de collecter à partir de 2022 les données de vente relatives aux médicaments antibactériens à usage vétérinaire (ne comprenant pas les prémélanges), appelés ci-dessous « produits pharmaceutiques », au niveau des titulaires d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments antibactériens en Belgique. Pour les prémélanges, les données sont collectées auprès des fabricants d'aliments composés, car ils fournissent directement l'éleveur et uniquement sur prescription vétérinaire.

Les résultats basés sur les chiffres de vente de 2025 sont présentés ci-dessous, pour la période 2011 – 2025. Les résultats sont présentés au regard des objectifs définis par l'AMCRA par rapport à l'année de référence, 2011, et publiés dans Vision 2030 (<https://www.amcra.be/fr/visie-2030/>). Ces objectifs constituent le fondement de la nouvelle Convention antibiotiques sur les antibiotiques.

Ventes totales

- **Réduction visée pour fin 2030 : 70% (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)**
- **Évolution de 2024 à 2025 : - 12,9 %**
- **Réduction depuis 2011 : 64,9 %**

Une forte baisse de 12,9 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse) a été enregistrée en 2025 par rapport à 2024. Elle est due à une baisse de 12,3 % des ventes de produits pharmaceutiques et de 22,6 % des ventes de prémélanges. La production de biomasse est restée pratiquement identique (baisse de 0,1 % de 2024 à 2025). Par rapport à 2011, la **diminution totale** de toutes les ventes enregistrées en 2025 atteint **64,9 %** (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse).

Toujours en 2025, c'est la classe des aminopénicillines qui a connu le plus de ventes (25,9 %), suivies des tétracyclines (18 %), des macrolides (14,9 %) et de la combinaison sulfamides-triméthoprime (13 %). **À l'exception des pleuromutilines (+ 14,0 %) et des quinolones (+ 43,2 %, antibiotiques d'importance critique), dont le volume de ventes a augmenté par rapport à 2024, les ventes de toutes les classes d'antibiotiques ont diminué en 2025 par rapport à 2024.** Les ventes d'aminopénicillines, de tétracyclines, de combinaisons sulfamide-triméthoprime, de pénicillines et de céphalosporines de 3^e et 4^e générations ont même atteint leurs niveaux les plus bas à ce jour.

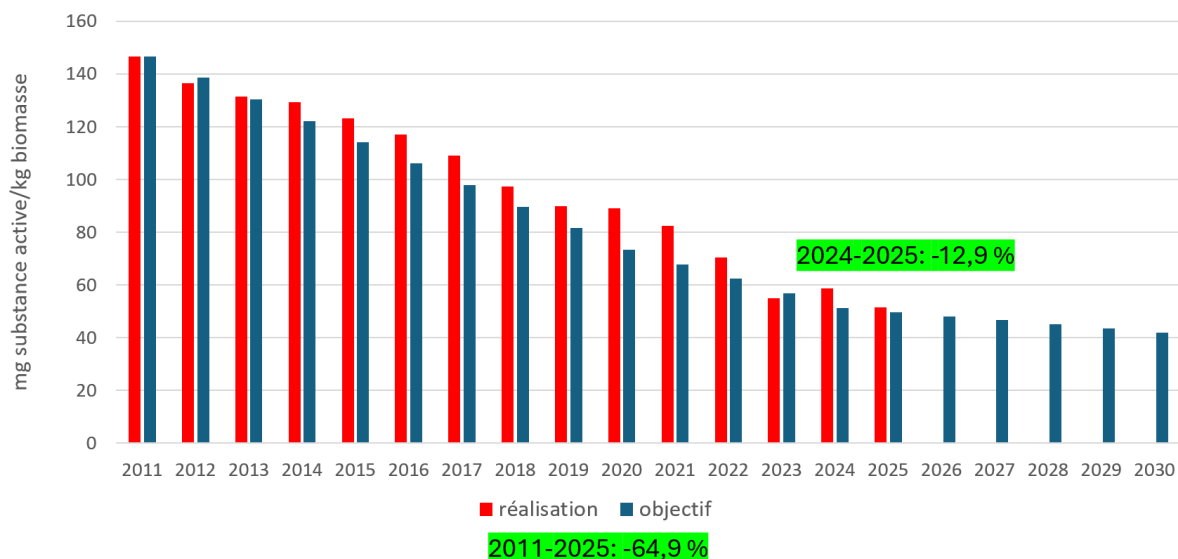


Figure 1. Trajet de réduction annuel des ventes totales d'antibiotiques entre 2011 et 2030 (colonnes bleues) projeté par AMCRA et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2025 (colonnes rouges).

Colistine

- **Niveau maximal des ventes visé pour fin 2030 : 1 mg/PCU (1 mg/kg biomasse²)**
- **Ventes en 2025 : 0,63 mg/kg de biomasse**
- **Évolution de 2024 à 2025 : - 8,9 %**
- **Réduction atteinte depuis 2012 : 86,7 %**

Après une hausse des ventes de colistine en 2023 et 2024, les ventes de cet antibiotique sont redescendues en 2025. Elle s'élèvent ainsi en 2025 à 0,63 mg/kg de biomasse, ce qui correspond à une baisse de 8,9 % par rapport à 2024. L'objectif de maintenir les ventes en dessous de 1 mg/kg de biomasse d'ici 2030 reste ainsi atteint, avec une **réduction cumulée de 86,7 % des ventes depuis 2012** (l'année précédant l'autorisation de l'utilisation de l'oxyde de zinc comme médicament).

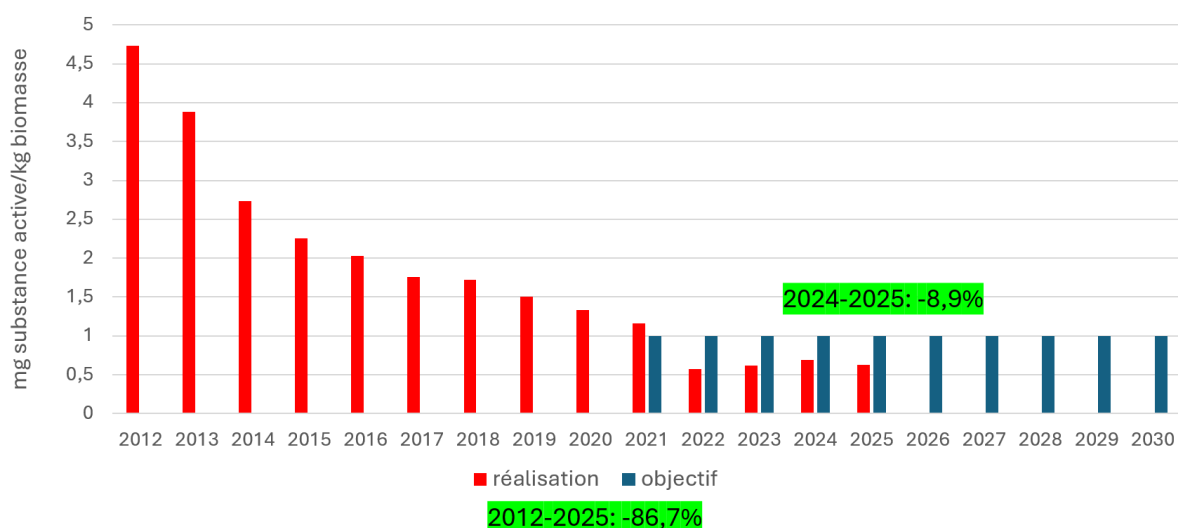


Figure 2. Objectif de réduction de la vente de colistine projeté par AMCRA pour 2030 (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2012 et 2025 (colonnes rouges).

² Pour le calcul des objectifs stratégiques, on utilise les données des rapports annuels BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse.

La colistine est classée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) parmi les antibiotiques d'importance critique les plus prioritaires pour la santé publique. Les lignes directrices de l'AMCRA ([vade-mecum](#)) attribuent à la colistine le code de couleur orange. Ces molécules ne sont jamais conseillées en premier choix. Toutes les lignes directrices de l'AMCRA relatives à l'utilisation de colistine chez les animaux se retrouvent dans son avis intitulé « [Usage de la colistine en médecine vétérinaire](#) ».

Antibiotiques d'importance critique : quinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e générations

- **Réduction visée pour fin 2030 : 90% (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)**
- **Évolution de 2024 à 2025 : + 33,5 %**
- **Réduction atteinte depuis 2011 : 74,6 %**

Les ventes de quinolones ont connu une hausse de 43,2 % entre 2024 et 2025, tandis que les ventes de céphalosporines de 3^e et 4^e générations ont diminué (- 30,4 %, y compris les produits utilisés par voie intramammaire). Alors que la réduction cumulée des ventes d'antibiotiques d'importance critique en 2024 était de 81 % par rapport à 2011, elle est descendue en 2025 à 74,6 %, soit une augmentation de pas moins de 33,5 % par rapport à 2024.

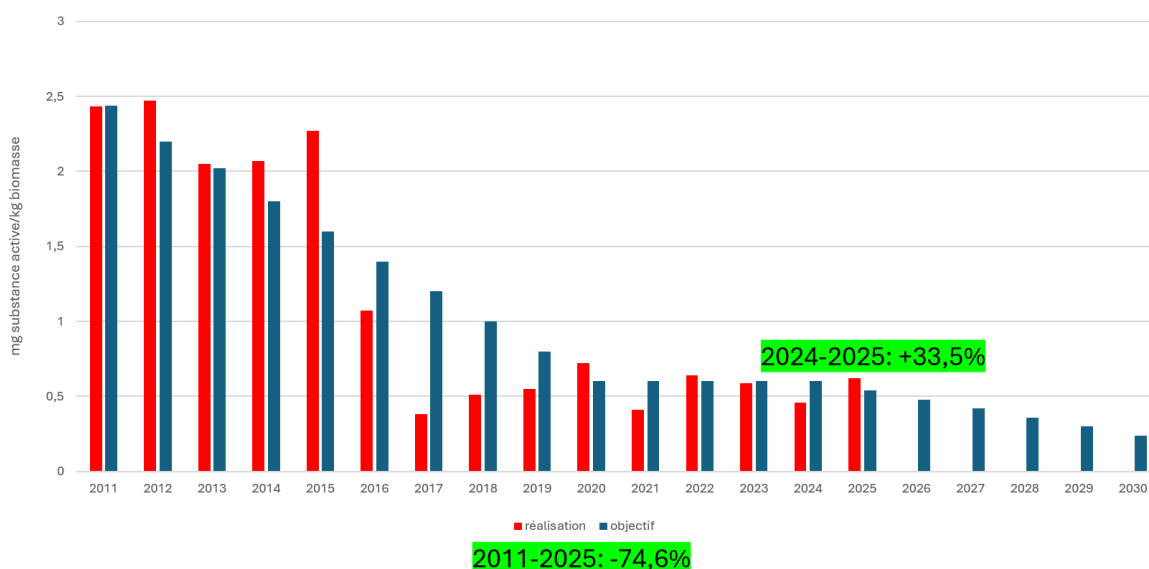


Figure 3. Trajet de réduction annuelle des ventes d'antibiotiques d'importance critique entre 2011 et 2030 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2025 (colonnes rouges).

Aliments médicamenteux contenant des antibiotiques

- **Réduction visée pour 2027 : 100 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)**
- **Évolution de 2024 à 2025 : - 22,6 %**
- **Réduction atteinte depuis 2011 : 91,5 %**

Une baisse de 22,6 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques a été observée entre 2024 et 2025. **De ce fait, une réduction totale de 91,5 % a été réalisée depuis 2011.** À l'initiative du secteur, la production d'aliments médicamenteux avec antibiotiques sera arrêtée fin 2026.

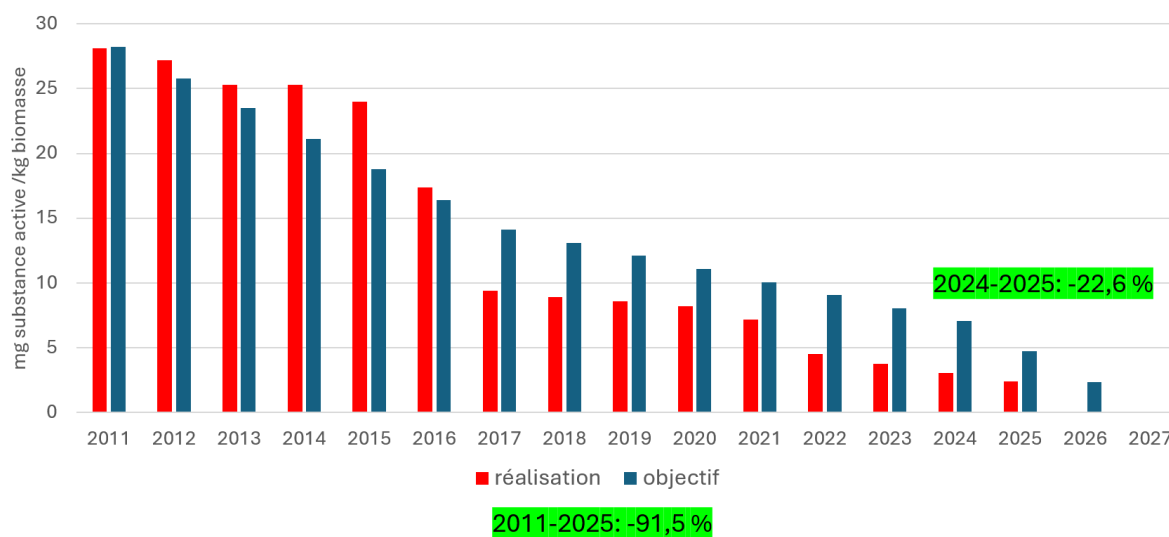


Figure 4. Trajet de réduction annuelle des ventes d'aliments contenant des antibiotiques entre 2011 et 2027 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2025 (colonnes rouges).

Vente ventilée par code couleur d'AMCRA

Comme les années précédentes, ce sont les antibiotiques ayant un code couleur orange qui ont connu les ventes les plus importantes (75,1 % des antibiotiques vendus en mg/kg de biomasse en 2025), suivis des antibiotiques avec un code de couleur jaune (23,7 %), et des antibiotiques avec un code de couleur rouge (1,2 %). Cette distribution est intrinsèquement liée au fait que les classes d'antibiotiques autorisées auxquelles le code orange est attribué sont plus nombreuses que les autres. De 2024 à 2025, la vente des molécules oranges et jaunes a baissé respectivement de 16,4 et 11,4 %. Après la baisse des ventes de molécules rouges en 2023 et 2024, une énorme augmentation de 42,9 % est à nouveau observée en 2025 par rapport à 2024. Comme déjà indiqué plus haut, cette augmentation est entièrement due à une augmentation des ventes de quinolones. Il faut noter que les céphalosporines de 3^e et 4^e générations administrées par voie intramammaire se voient attribuer un code AMCRA de couleur orange.

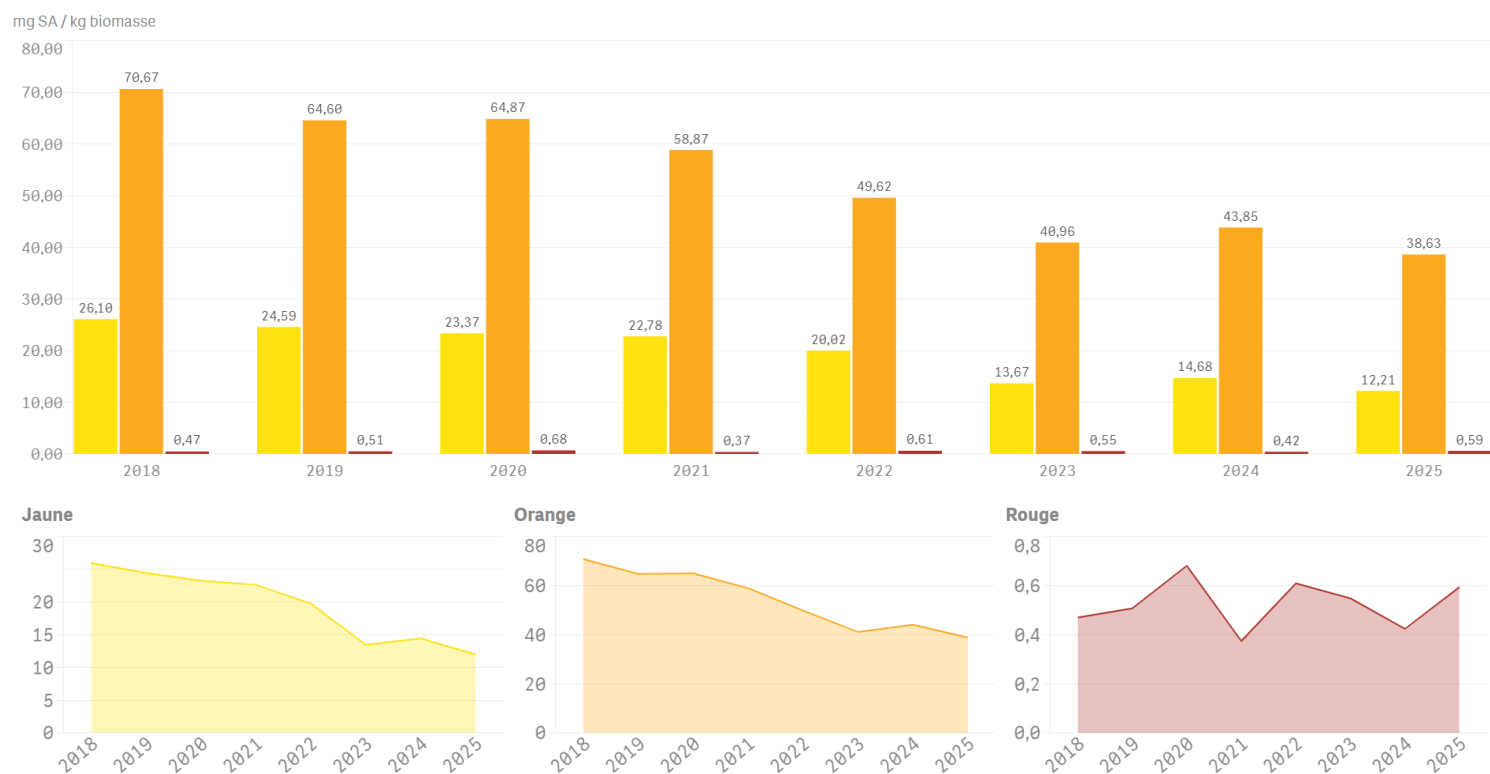


Figure 5. Évolution de la vente des produits de codes de couleur jaune, orange et rouge chez les animaux en Belgique entre 2018 et 2025 en mg de substance active antibactérienne par kg de biomasse.

Chiffres d'utilisation des antibiotiques chez les porcs, la volaille et les bovins

L'enregistrement obligatoire dans SANITEL-MED, le système de collecte de données de l'AFMPS, de toutes les prescriptions, administrations et fournitures d'antibiotiques par les vétérinaires dans les élevages de porcs, de poulets de chair, de poules pondeuses et de veaux de boucherie en Belgique (AR du 21 juillet 2016) permet d'afficher depuis 2018 les données d'utilisation d'antibiotiques spécifiques à ces espèces et catégories animales. Depuis août 2023, l'obligation légale d'enregistrement a été étendue aux bovins laitiers et viandeux ainsi qu'à toutes les catégories des espèces poule et dinde. 2025 est la deuxième année complète d'enregistrement des données d'utilisation d'antibiotiques relatives aux espèces et catégories nouvellement ajoutées, dont les résultats sont présentés ici.

L'utilisation d'antibiotiques est exprimée en nombre de jours durant lesquels un animal reçoit un traitement antibiotique sur 100 jours de présence dans l'exploitation. Cet indice est appelé BD_{100} (« Behandelagen » ou jours de traitement sur **100** jours) et est calculé pour chaque catégorie animale.

Comparaison des chiffres de vente et des chiffres d'utilisation (SANITEL-MED)

Les données recueillies dans SANITEL-MED en 2025 (données d'utilisation) couvrent 86,8 % de la quantité totale de substances actives antibactériennes vendues en Belgique cette même année (86,3 % des ventes de produits pharmaceutiques ; 95,4 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques). Cela signifie une **augmentation du taux de couverture de 3 % par rapport à 2024** et une diminution de l'écart entre les ventes et l'utilisation, passant de 19 tonnes en 2024 à 13,6 tonnes en 2025. L'écart observé pour les produits pharmaceutiques entre les ventes et l'utilisation s'explique en grande partie par le fait que l'utilisation d'antibiotiques chez les petits ruminants, les chevaux, les lapins et les autres animaux domestiques n'est actuellement pas prise en compte. De plus, il existe des indications selon lesquelles l'utilisation dans le secteur bovin n'est pas encore enregistrée intégralement, ce qui est confirmé par la différence entre la vente et l'utilisation des tubes intramammaires (Figure 7).

Sanitel-Med couverture des données de ventes en 2025

Tonnes substance active

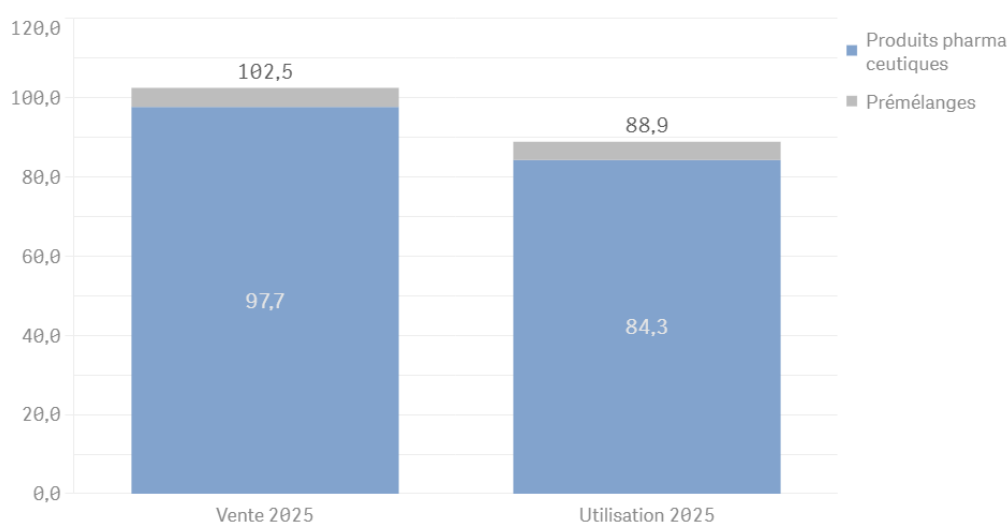


Figure 6 : Quantité totale de substance active antibactérienne (en tonnes) vendue et utilisée (données enregistrées dans SANITEL-MED) en Belgique en 2025.

Le recul des ventes de colistine se retrouve également dans les chiffres d'utilisation de cette substance active, enregistrée dans SANITEL-MED en 2025. Ces chiffres montrent que le nombre total de jours de traitement tant chez les porcs que chez les poules pondeuses et les bovins (veaux de 0 à 3 mois) a diminué en 2025 par rapport à 2024 (rapport BelVet-SAC 2025).

Les céphalosporines de troisième et quatrième générations sont utilisées presque exclusivement dans le secteur bovin, principalement chez les bovins laitiers adultes, où elles sont administrées via des tubes intramammaires ayant un code couleur AMCRA orange pour les thérapies de tarissement et le traitement des mammites. Les chiffres d'utilisation confirment la diminution observée dans les chiffres de vente de céphalosporines de 3^e et 4^e générations. Cependant, l'écart important entre le volume de tubes intramammaires vendus et utilisés (figure 7, pas exclusivement ceux avec des céphalosporines de 3^e et 4^e générations) fait douter de l'exhaustivité des données d'utilisation collectées dans le secteur bovin.

Nombre de préparations intramammaires vendues par rapport à celles utilisées pour le traitement au tarissement et le traitement de la mammite

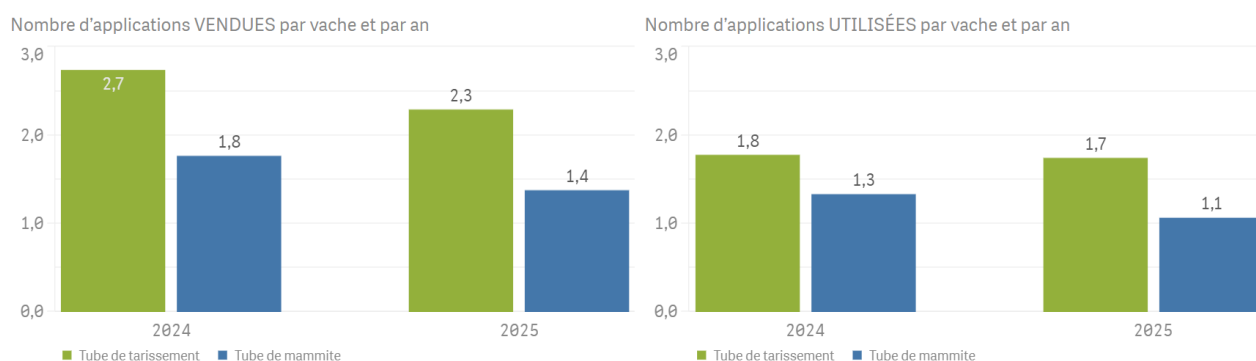


Figure 7. Nombre de préparations intramammaires vendues par vache et par an en 2024 et 2025 par rapport au nombre de préparations intramammaires utilisées en 2024 et 2025.

L'augmentation considérable des chiffres de vente des quinolones en 2025 se retrouve dans les chiffres de l'utilisation enregistrée dans SANITEL-MED, qui montrent une hausse du nombre total de jours de traitement avec des quinolones (figure 8), presque **entièrement due à l'augmentation de l'usage de fluméquine chez les poulets de chair**. L'utilisation d'antibiotiques chez les dindes de chair (BD₁₀₀ totaux de 15,9) et les autres catégories « chair » des poules (BD₁₀₀ totaux de 175,3) a augmenté en 2025 par rapport à 2024. Chez les veaux de boucherie, l'utilisation de quinolones a plus que doublé en un an (BD₁₀₀ totaux de 115,7 en 2025 par rapport à 50,2 en 2024).

Évolution du BD100 total des quinolones par niveau de production

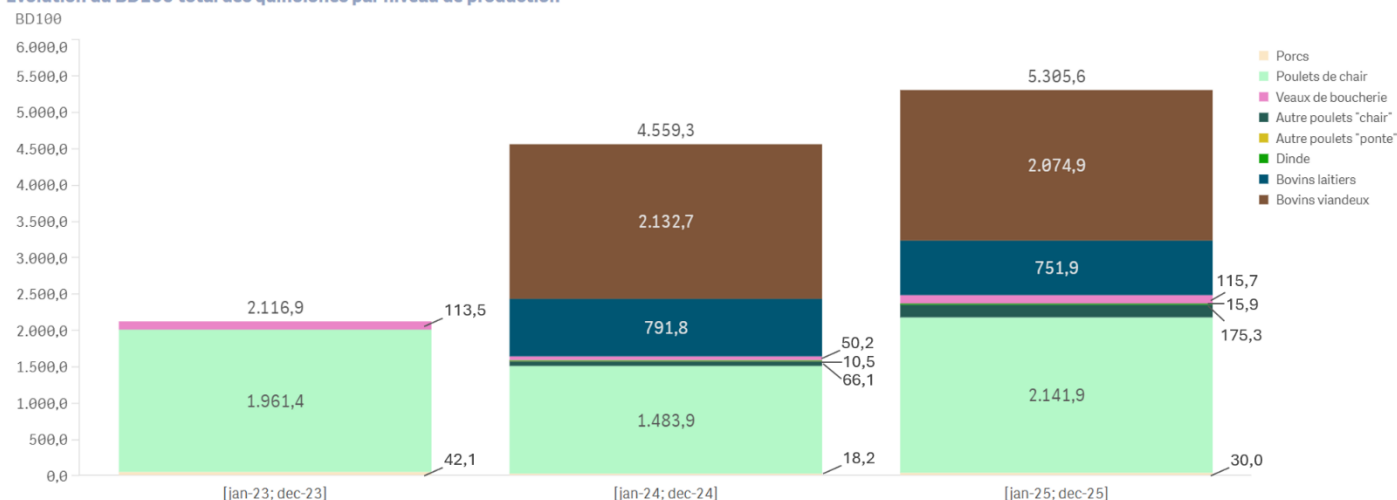


Figure 8. Nombre total de jours de traitement aux quinolones par type de production animale de 2023 à 2025. Le très faible nombre de jours de traitement chez les dindes et autres volailles de « type pondeuses » n'est pas indiqué.

Utilisation par catégorie animale dans SANITEL-MED

Chez les porcs, on distingue quatre catégories : « porcelets non sevrés », « porcelets sevrés », « porcs d'engraissement » et « truies/verrats ». Pour la volaille, depuis l'inclusion de toutes les catégories de volaille des espèces poule et dinde, on distingue huit catégories : « poulets de chair », « poules de reproduction-sélection chair », « poules d'élevage-reproduction-sélection chair », « poules pondeuses », « poules d'élevage ponte », « poules de reproduction-sélection ponte », « poules d'élevage-reproduction-sélection ponte » et « dindes ». Chez les bovins on distingue, à côté des veaux de boucherie, deux types de production, viande et lait, bien qu'il faille noter que de nombreuses exploitations élèvent les deux types de bovins, et que les bovins peuvent également être élevés à des fins mixtes, selon la race de l'animal. Au sein de chaque type de production, on distingue quatre catégories d'âge : « veaux de 0 à 3 mois », « veaux de 4 à 8 mois », « jeunes bovins de 9 à 24 mois » et « animaux adultes de plus de 24 mois ».

Ci-dessous, la répartition de l'utilisation des antibiotiques, au niveau des exploitations faisant partie de la population de référence pour 2025, est présentée pour chacune des catégories animales décrites précédemment. Les exploitations avec une utilisation zéro ont été exclues de l'analyse. Pour les veaux de boucherie, une période de deux ans est examinée, soit 2024 et 2025. Pour la volaille, les résultats des catégories « poules d'élevage ponte », et « poules d'élevage-reproduction-sélection ponte » sont analysés conjointement en raison du nombre limité d'exploitations de cette dernière catégorie. Les résultats de la catégorie « poules de reproduction-sélection ponte », sont analysés, mais séparément. Ils ne sont pas présentés ici du fait du nombre restreint d'exploitations de cette catégorie.

Les diagrammes en boîte des figures 9 à 11 montrent que, comme les années précédentes, c'est chez les porcelets sevrés (BD₁₀₀ médian de 8,67 ; figure 9) et les veaux de boucherie (BD₁₀₀ médian de 7,08 ; figure 10) que l'utilisation d'antibiotiques reste la plus élevée. Chez les volailles (figure 11), les taux d'utilisation les plus élevés concernent les dindes de chair (BD₁₀₀ médian de 4,00) et les poulets de chair (BD₁₀₀ médian de 2,43). Chez les bovins laitiers et viandeux (figure 10), les efforts visant à réduire l'utilisation devraient se concentrer en priorité sur les veaux âgés de 0 à 3 mois, car ils présentent l'utilisation médiane la plus élevée (BD₁₀₀ médian de 1,43 pour les bovins laitiers et de 1,54 pour les

bovins viandeux) et une forte variation de l'utilisation selon les exploitations, avec une part importante d'exploitations ayant une forte utilisation. De plus, le déploiement d'efforts pour réduire la sensibilité aux infections de cette catégorie animale pourrait être bénéfique au secteur des veaux de boucherie en permettant de vendre des veaux plus robustes.

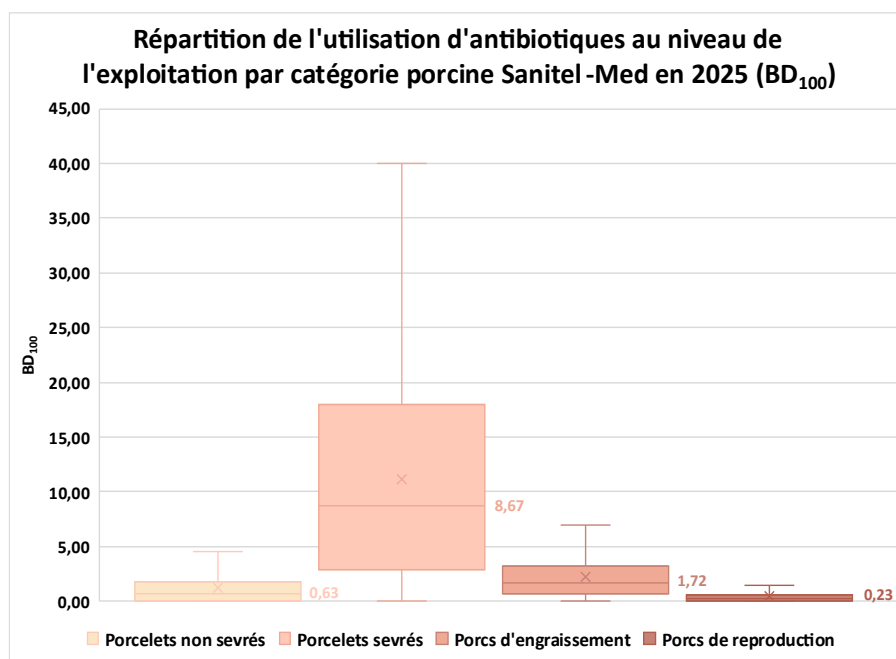


Figure 9. Cette figure illustre, pour chaque catégorie de porcs, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2025 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus.

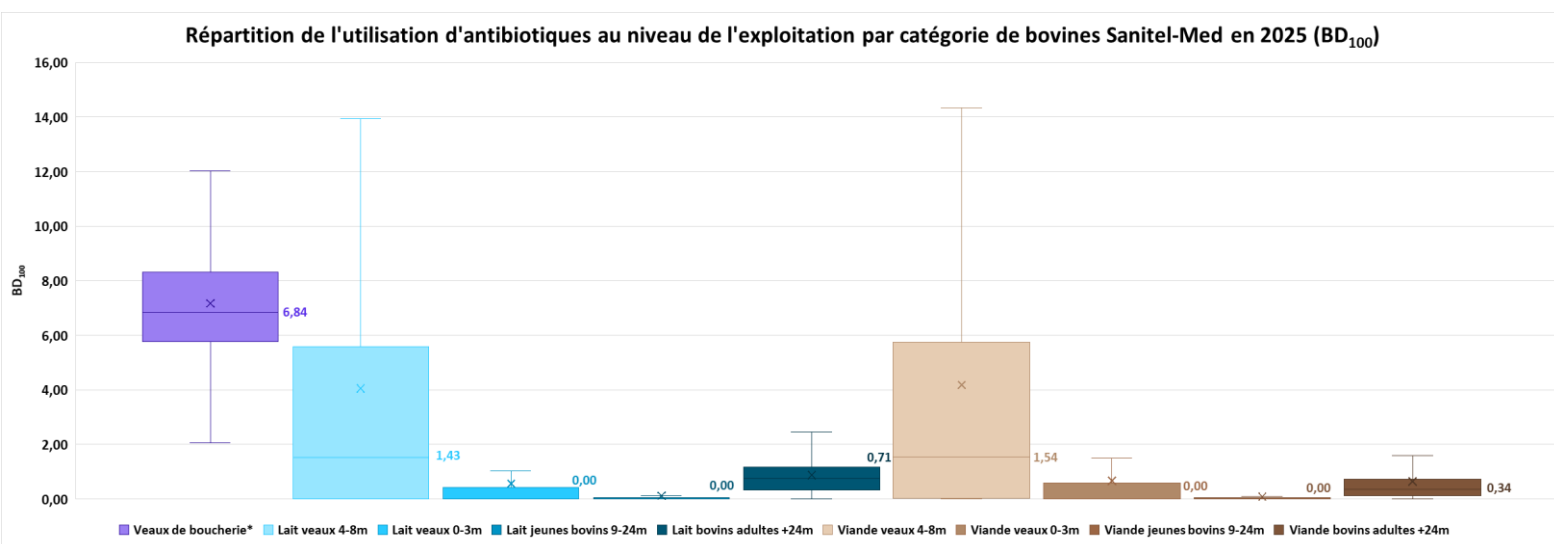


Figure 10. Cette figure illustre, pour chaque catégorie bovine, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2025 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus. *Période de benchmarking : 2024/2025

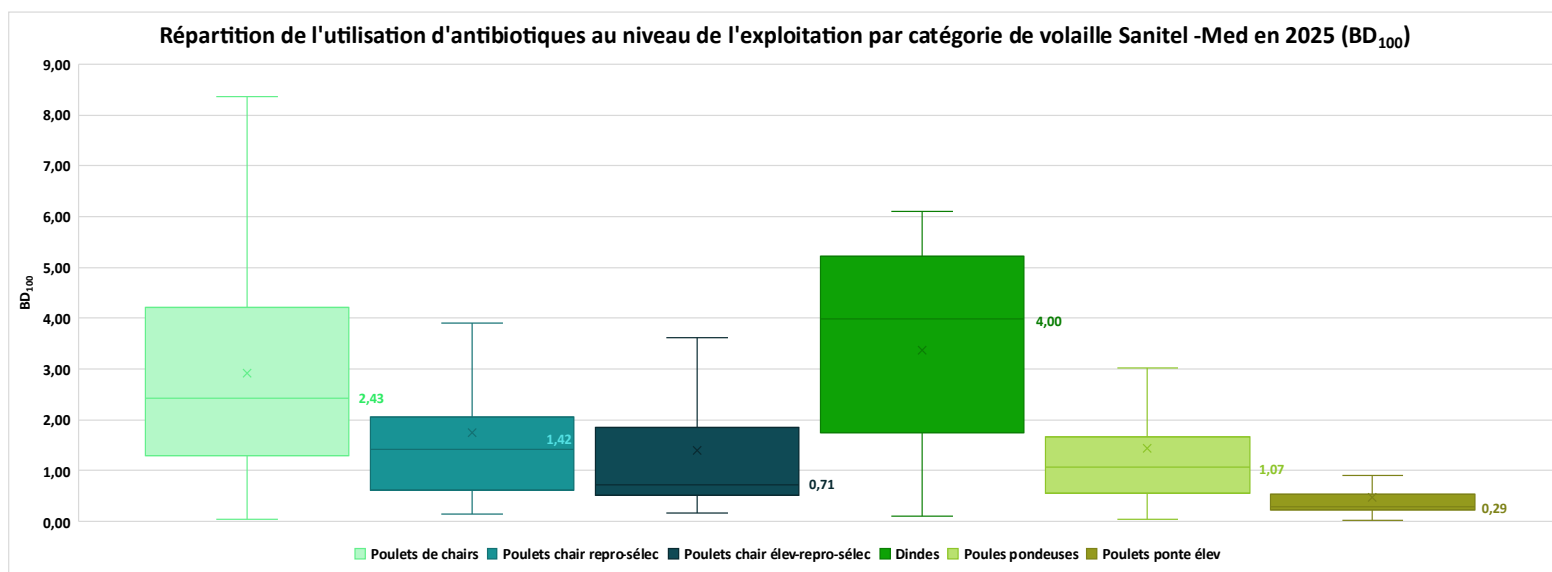


Figure 11. Cette figure illustre, pour chaque catégorie de volaille, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2025 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus.

Sauf pour les dindes (+ 7,5 %), on observe en 2025 par rapport à 2024 une diminution du BD₁₀₀ médian pour chacune des principales catégories animales de SANITEL-MED – c'est-à-dire celles présentant les valeurs médianes du BD₁₀₀ les plus élevées, concernant le plus grand nombre d'exploitations et utilisant la plus grande quantité d'agents antibactériens (figure 12). Les baisses les plus importantes ont été enregistrées chez les veaux de 0 à 3 mois type lait (- 17,7 %), les porcelets sevrés (- 15,6 %) et les porcs d'engraissement (- 14,2 %).

Depuis 2018 (année de référence pour SANITEL-MED), la baisse de l'utilisation des antibiotiques se poursuit pour toutes les espèces animales : 39,2 % pour les veaux de boucherie, 39,4 % pour les porcelets sevrés, 46,7 % pour les porcs d'engraissement et 59,9 % pour les poulets de chair.

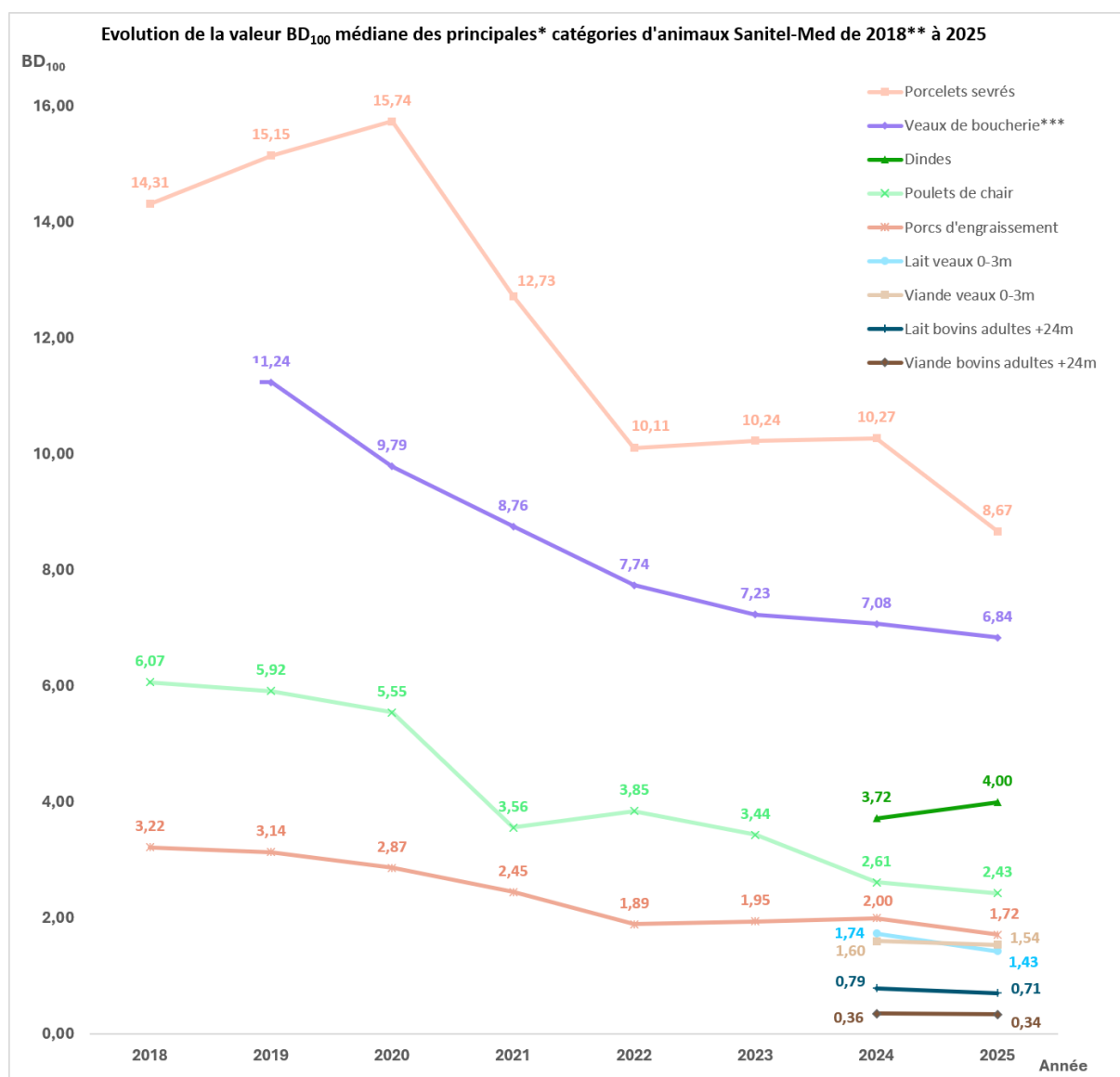


Figure 12. Évolution du BD_{100} médian des populations de référence entre 2018** et 2025 pour les catégories animales les plus importantes* enregistrées dans SANITEL-MED. Les exploitations avec une utilisation zéro ont été exclues de l'analyse.

*Sélectionnées sur la base des valeurs médianes du BD_{100} les plus élevées, du nombre d'entreprises concernées et de la quantité d'agents antibactériens utilisés.

**Pour les catégories pour lesquelles les données sont collectées depuis 2018.

***Les résultats pour les veaux de boucherie sont basés sur une période de benchmarking de deux ans, 2025 indiquant le résultat pour 2024/25, 2024 pour celui de 2023/24, etc.

Objectifs de réduction par espèce animale

En se basant sur les données d'utilisation recueillies dans SANITEL-MED et en concertation avec les secteurs concernés, l'AMCRA a établi des trajets de réduction pour les porcs, les poulets de chair et les veaux de boucherie. Ces trajets de réduction ont été intégrés à l'annexe 3 de la deuxième Convention antibiotiques 2021-2024 et ont ensuite été entérinés par un arrêté ministériel, en application de l'arrêté royal du 17 décembre 2024. Le plan « Vision 2024 » et la deuxième Convention antibiotiques 2021-2024 avaient fixé l'objectif de limiter à 1 % maximum le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme pour la fin 2024. Cet objectif est maintenu dans le nouveau plan de l'AMCRA, « Vision 2030 », même si les valeurs limite seront progressivement abaissées d'ici fin 2030. Dans l'attente de la nouvelle Convention antibiotiques, qui inclut les nouveaux trajets de réduction, les dernières valeurs limite du trajet de réduction, et de l'arrêté ministériel de l'arrêté royal du 17 décembre 2024, ont été maintenues.

La figure 13 montre le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte), délimités par les valeurs d'attention et d'action applicables depuis fin 2024. La zone mauve comprend les exploitations qui se sont trouvées dans la zone rouge pendant deux années consécutives (à l'exception de celles qui ont pu réaliser une réduction d'au moins 20 % de la valeur d'action la dernière année) ou celles qui se sont trouvées à plusieurs reprises dans la zone rouge au cours des trois dernières années.

Porcs

Le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme dans le secteur des porcs a encore diminué pour atteindre 1,6 % (- 0,9 % par rapport à 2024), se rapprochant ainsi de l'objectif d'un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme. Le pourcentage d'exploitations rouges et jaunes a également diminué par rapport à 2024, avec comme corollaire une nouvelle augmentation du pourcentage d'exploitations porcines vertes (+ 6 %). L'objectif d'un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme a été atteint dans chaque catégorie de porcs, à l'exception de celle des porcelets sevrés, où le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (1,1 % en 2025) est légèrement supérieur à l'objectif de 1 %.

Poulets de chair

Pour les poulets de chair, le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme reste inférieur depuis 2021 à l'objectif d'un maximum de 1 %. Cependant, le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme a légèrement augmenté par rapport à 2024 (+ 0,2 %) et s'établit à 0,3 % en 2025.

Veaux de boucherie

Pour les veaux de boucherie également, l'objectif d'un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme est en passe d'être atteint. **Le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme pour les veaux de boucherie a continué de diminuer, passant de 3,7 % en 2024 à 2,3 % en 2025 (- 1,4 %).**

% D'élevages dans chaque zone de couleur de benchmarking par catégorie animale / type animale

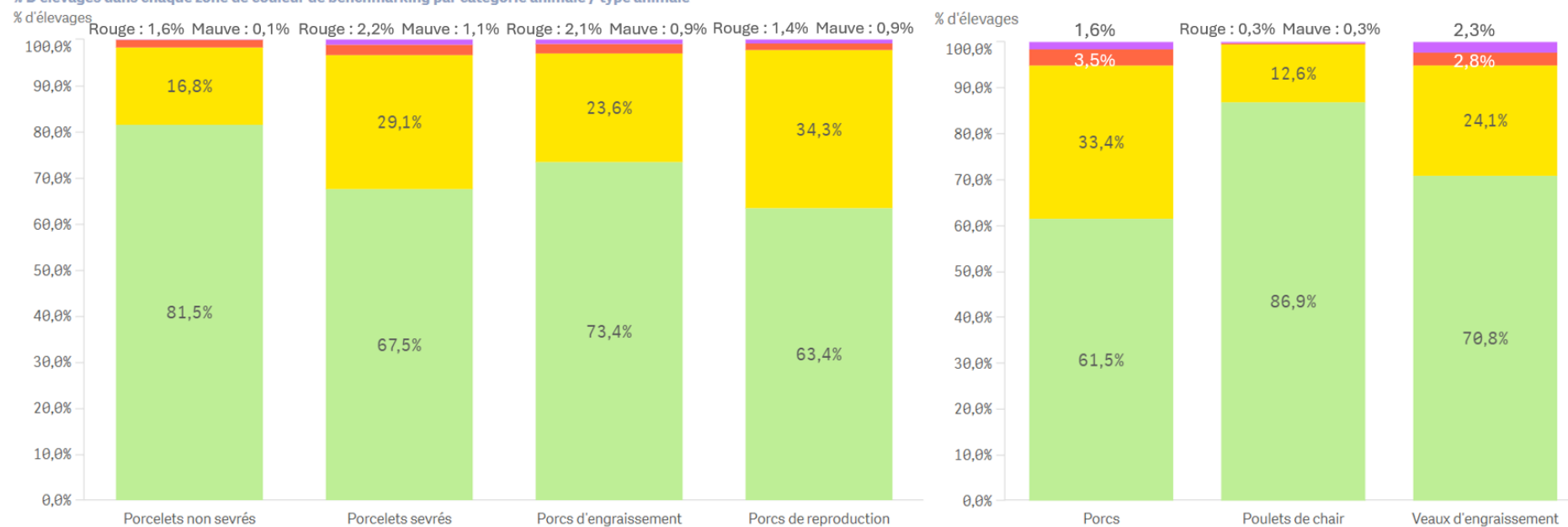


Figure 13 : Pour chaque espèce et catégorie animales est présenté le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte) fin 2025, distingués sur la base de la valeur d'attention et de la valeur d'action d'application depuis fin 2024.

Résistance aux antibiotiques chez des bactéries indicatrices et zoonotiques isolées chez des animaux producteurs de denrées alimentaires

Contexte

L'**antibiorésistance** chez les bactéries issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires est suivie depuis 2011. Cette surveillance est organisée par l'AFSCA et est conforme à la surveillance harmonisée de l'UE effectuée en application de la décision d'exécution 2013/652 depuis 2014 et de la décision d'exécution 2020/1729/UE depuis 2021. L'objectif de cette surveillance est de suivre dans le temps la sensibilité, chez des animaux cliniquement sains, de bactéries indicatrices à Gram négatif et positif à des antibiotiques appartenant à des classes spécifiques d'antibiotiques importantes pour la santé animale et la santé publique. Depuis 2025, la surveillance en Belgique n'est effectuée que chez les espèces animales pour lesquelles le règlement européen l'exige. ***Escherichia coli (E. coli)*, une bactérie indicatrice à Gram négatif**, est isolée à cette fin alternativement chez (i) les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie et (ii) les poulets de chair. L'apparition de la résistance aux céphalosporines de 3^e et 4^e générations chez *E. coli* est également suivie grâce à une surveillance sélective et non sélective. Depuis 2019, les données relatives à la résistance aux antibiotiques des bactéries indicatrices à Gram positif ***Enterococcus faecium*** et ***Enterococcus faecalis*** isolées chez des porcs d'engraissement, des poulets de chair, des veaux de boucherie, des poules reproductrices et des poules pondeuses sont également présentées. Là encore, la surveillance est effectuée alternativement chez les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie d'une part, et chez les poulets de chair, les poules reproductrices et les poules pondeuses d'autre part.

La **prévalence et la sensibilité aux antibiotiques de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM)** sont également surveillées, dans les exploitations, au cours de cycles de 3 ans, une année chez les volailles (début de la surveillance en 2011), une année chez les veaux de boucherie, les bovins viandeux et les bovins laitiers (début en 2012) et une année chez les porcs (début en 2013). Pour ***Salmonella***, des échantillons ont été prélevés en 2025 chez les porcs et les bovins au niveau des abattoirs, dans le cadre de la surveillance harmonisée de l'UE.

Des informations plus détaillées sur la prévalence de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries provenant d'espèces productrices de denrées alimentaires (secteur primaire) sont disponibles dans les rapports annuels de Sciensano à l'adresse suivante : [Antibiorésistance - Résultats | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire](#).

Pour connaître les résultats des états européens (membres ou non de l'UE), le [tableau de bord sur la résistance aux antimicrobiens](#) de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) peut être consulté. Pour connaître les mesures prises par l'Union européenne pour lutter contre la résistance aux substances antimicrobiennes : [Action de l'UE pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens - Public Health](#).

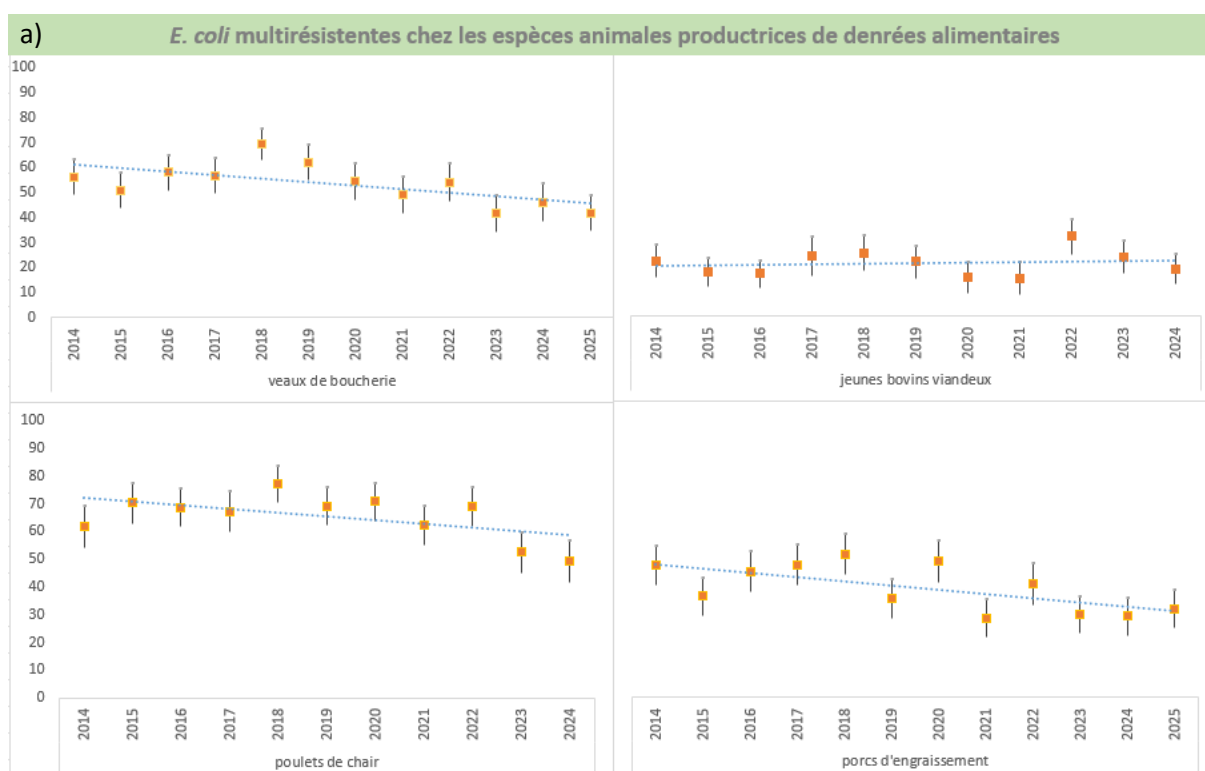
Résultats

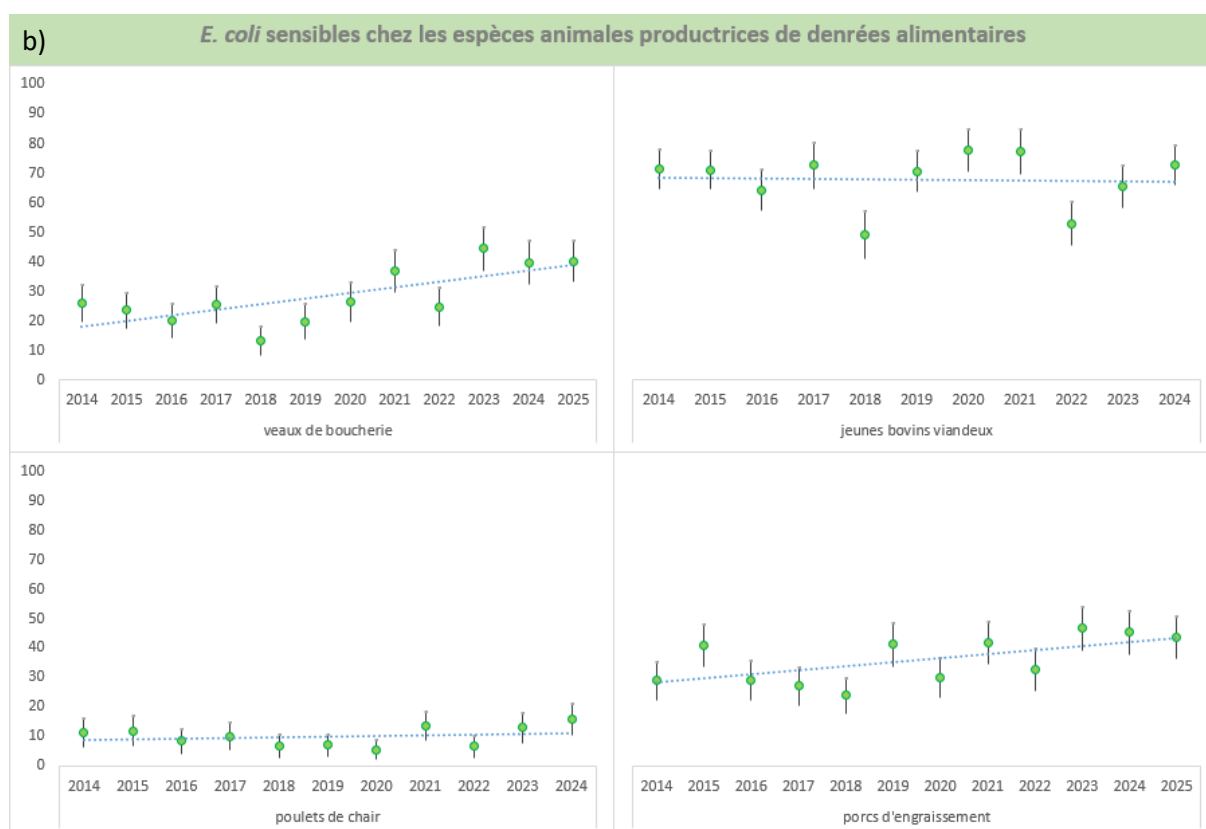
Évolution de l'antibiorésistance chez *Escherichia coli* entre 2014 et 2025

Chaque année, 170 souches par espèce animale sont testées à cet effet. Comme indiqué déjà plus haut, pour 2025, de nouveaux résultats n'étaient disponibles que pour les porcs d'élevage et les veaux de boucherie. Pour les poulets de chair et les bovins viandeux, les résultats jusqu'en 2024 sont cependant présentés, par souci d'exhaustivité.

La figure 14a montre la prévalence des **souches multirésistantes d'*E. coli***. Ces souches sont résistantes à au moins trois des douze classes d'antibiotiques testées. Sur l'ensemble des années de surveillance, c'est chez les poulets de chair que le plus grand nombre de souches multirésistantes a été trouvé, ensuite chez les veaux de boucherie, puis les porcs d'élevage et les jeunes bovins viandeux. Depuis 2014, une alternance de hausses et de baisses a été observée. C'est pourquoi il est plus pertinent d'examiner l'évolution sur une période plus longue. En se basant sur un **modèle linéaire**, on constate une **tendance significative à la baisse** des **souches d'*E. coli* multirésistantes** chez les **porcs d'élevage (- 15,9 %)**, les **veaux de boucherie (- 14,6 %)** et les **poulets de chair (- 12,6%) par rapport à 2014**. Chez les jeunes bovins viandeux par contre, le niveau de multirésistance est faible et stable (entre 20 et 30 %).

La figure 14b présente la prévalence des **souches d'*E. coli* entièrement sensibles** (à 12 classes d'antibiotiques différentes). On observe sur l'ensemble des années que c'est chez les poulets de chair que les souches d'*E. coli* totalement sensibles sont les moins fréquentes et chez les jeunes bovins viandeux qu'elles sont les plus fréquentes. La prévalence des souches d'*E. coli* totalement sensibles est restée relativement stable depuis 2014. **Chez les veaux de boucherie et les porcs d'élevage, on observe une tendance à la hausse des souches d'*E. coli* totalement sensibles par rapport à 2014 (+ 14,1 % et + 14,8 % respectivement), bien qu'une baisse soit observée chez les deux espèces à partir de 2023**. Par rapport à 2024, la fréquence des souches d'*E. coli* totalement sensibles chez les veaux de boucherie est restée pratiquement la même en 2025 (+ 0,2 %) et a diminué chez les porcs d'élevage (- 1,7 %).





Figures 14a et b. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* multirésistantes (en haut) et sensibles (en bas) chez les animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique de 2014 à 2024 (poulets de chair et jeunes bovins viandeux) et de 2014 à 2025 (veaux de boucherie et porcs d'engraissement). Des intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. La ligne de tendance montre l'évolution entre 2014 et 2024/2025. Information supplémentaire : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170 ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les veaux de boucherie, les jeunes bovins viandeux (maximum 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair, contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Classes d'antibiotiques testées : aminopénicillines, macrolides, phénicolés, (fluoro)quinolones, polymyxines, céphalosporines de 3^e génération, aminoglycosides, sulfamides, triméthoprim, tétracyclines, glycylicyclines et carbapénèmes. Analyse des échantillons : Sciensano

La figure 15 montre la prévalence des **souches d'*E. coli* productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE)** sur la base d'une surveillance sélective et non sélective chez des veaux de boucherie, des porcs d'engraissement et des poulets de chair. **Les souches positives issues de la surveillance sélective et non sélective sont suspectées de produire une bêta-lactamase à spectre étendu et d'être de ce fait insensibles aux β -lactamines.** La surveillance sélective détecte, dans un ensemble de +/- 300 échantillons de fèces par espèce animale, des souches d'*E. coli* capables de se développer en présence de céphotaxime (céphalosporine de troisième génération, un antibiotique d'importance critique). La surveillance non sélective donne le résultat du test de sensibilité au céphotaxime et à la ceftazidime, (des céphalosporines de 3^e génération) de +/- 170 souches d'*E. coli* sélectionnées au hasard dans un échantillon de fèces des espèces animales concernées. Une surveillance sélective conduit automatiquement à des prévalences plus élevées qu'une surveillance non sélective.

À l'instar d'autres pays européens, on observe, depuis le début du suivi en 2011, une prévalence plus élevée de **souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez les poulets de chair que chez les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie.** Cette prévalence plus élevée chez les poulets de chair

peut être attribuée à différents facteurs de risque (comme la durée de vie plus courte des poulets de chair par rapport aux porcs, aux veaux de boucherie et aux bovins viandeux), mais elle peut également être due à une utilisation plus importante d'antibiotiques qui sélectionnent les souches d'*E. coli* productrices de BLSE, à savoir les aminopénicillines. **Toutefois, depuis 2021, une diminution du nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE a été observée chez les poulets de chair, ce qui signifie que la prévalence chez ces derniers est comparable à celle des autres espèces animales ces dernières années. La surveillance non sélective montre que la présence de souches d'*E. coli* productrices de BLSE est restée inférieure à 3 % pour les trois espèces depuis 2023.** La surveillance non sélective la plus récente menée chez les porcs et les veaux de boucherie en 2025 confirme la prévalence relativement faible (maximum 10 %) observée chez ces espèces depuis le début du suivi. La prévalence mesurée en 2025 était respectivement de 1,2 % et 2,8 %. **La surveillance sélective montre une tendance à la baisse de la prévalence de souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez toutes les espèces.** Cette diminution est la plus marquée chez les porcs d'engraissement (- 41,1 % par rapport à 2015), ce qui signifie que cette espèce présente de loin le niveau le plus bas en 2025 avec une prévalence de 21,8 %. Cependant, une augmentation a été observée en 2025 pour la première fois depuis 2018 (+ 1,6 % par rapport à 2024). La baisse est la moins marquée chez les veaux de boucherie (- 10 % par rapport à 2015). Avec une prévalence de 56,4 % en 2025, le niveau observé chez les veaux de boucherie est encore juste inférieur à celui des poulets de chair (59,4 % en 2024), chez lesquels une tendance à la baisse est également observée depuis 2021 (aucune nouvelle donnée n'est disponible pour 2025).

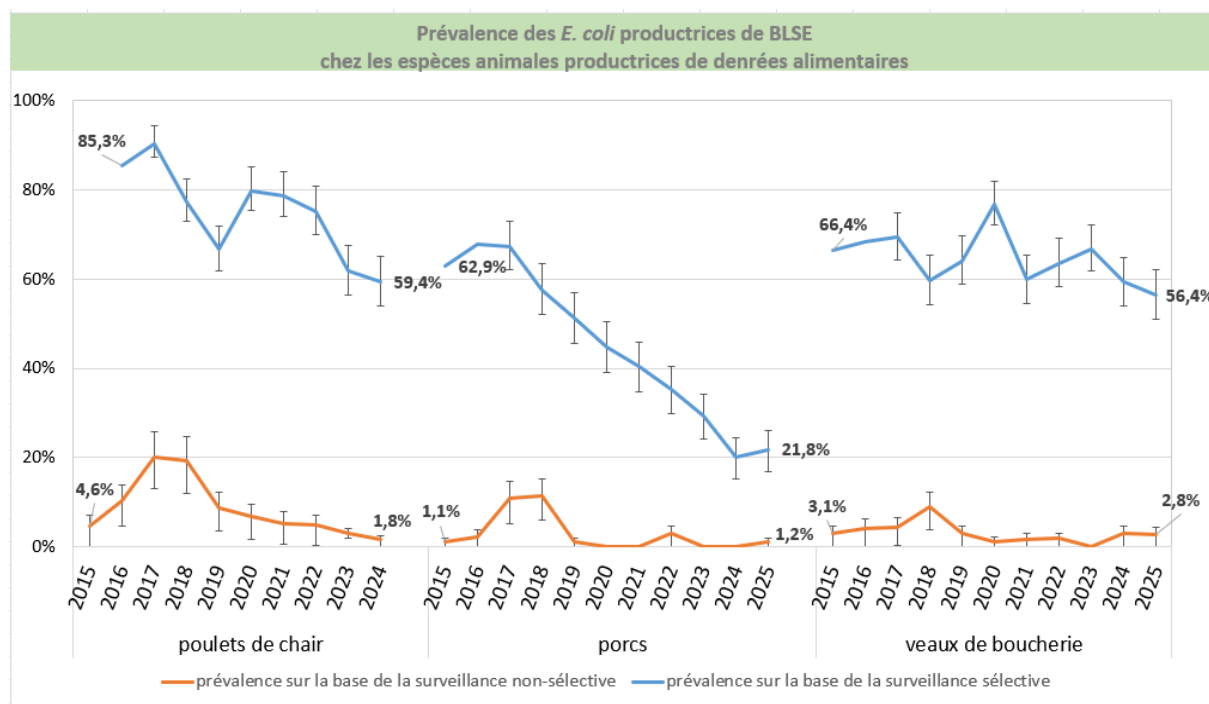


Figure 15. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* productrices de bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2015 et 2025. Des intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 300 pour la surveillance sélective, +/- 170 pour la surveillance non sélective ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Surveillance sélective : milieu de McConkey + céphotaxime ; surveillance non sélective : sans céphotaxime. Analyse des échantillons : Sciensano

Depuis 2011 les polymyxines ont été évaluées par l'OMS comme une classe d'antibiotiques « d'importance critique les plus prioritaires » pour la santé publique. La colistine est le seul antibiotique appartenant à cette classe utilisé chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. **La résistance à la colistine chez *E. coli* isolée chez des animaux producteurs de denrées alimentaires, relevée dans la surveillance, est historiquement faible (figure 16). En 2025, aucune résistance n'a été observée chez les veaux de boucherie et les porcs d'engraissement.**

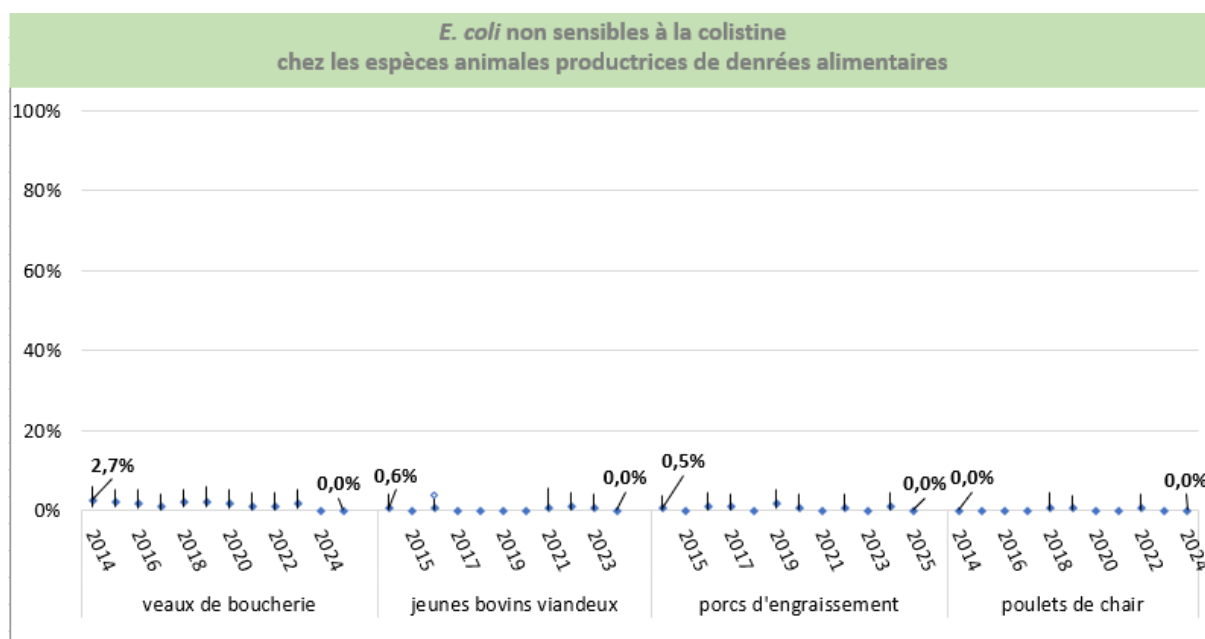


Figure 16. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* isolées chez des animaux producteurs de denrées alimentaires non sensibles à la colistine en Belgique entre 2014 et 2023. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170 ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les veaux de boucherie, les jeunes bovins viandeux (maximum 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Analyse des échantillons : Sciensano

Évolution de l'antibiorésistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis* de 2019 à 2025

Comme indiqué précédemment, pour 2025, de nouveaux résultats concernant l'**apparition de la multirésistance chez les bactéries indicatrices à Gram positif *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis*** n'ont été obtenus que pour les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie.

La figure 17 montre la prévalence des souches d'*E. faecium* et d'*E. faecalis* multirésistantes dans le contenu intestinal ou les fèces de volailles (poulets de chair, poules de reproduction et poules pondeuses), de porcs d'engraissement et de veaux de boucherie. Ces souches sont résistantes à au moins trois des douze classes d'antibiotiques testées. Pour les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie, les résultats présentés couvrent la période 2019-2025. Pour les volailles (poulets de chair, volailles reproductrices et poules pondeuses), il n'y a pas de nouveau résultat pour 2025 mais les résultats jusqu'en 2024 sont tout de même présentés par souci d'exhaustivité.

C'est chez les veaux de boucherie et les poulets de chair que les souches multirésistantes d'*Enterococcus* sont généralement les plus fréquentes. Les souches d'*E. faecalis* multirésistantes se retrouvent principalement chez les veaux de boucherie, et à peine chez la volaille, tandis que les

souches d'*E. faecium* multirésistantes sont surtout présentes chez les poulets de chair. Le pourcentage plus élevé de souches d'*E. faecalis* multirésistantes chez les veaux de boucherie est dû à leur plus grande résistance au chloramphénicol et à la gentamicine. Bien que le chloramphénicol ne soit plus utilisé chez les espèces animales productrices de denrées alimentaires, la résistance à cet antibiotique peut s'expliquer par l'utilisation de florfenicol chez les animaux, un antibiotique appartenant à la même classe, à savoir les phénicolés. Les pourcentages plus élevés de souches d'*E. faecium* multirésistantes chez les poulets de chair sont principalement dus à leur résistance, dont la prévalence est plus élevée que chez les autres espèces animales, à l'érythromycine et à l'ampicilline.

Les résultats de 2025 concernant les veaux de boucherie montrent une nouvelle diminution significative de la fréquence des souches d'*E. faecalis* multirésistantes (- 20 % par rapport à 2024) et une augmentation des souches d'*E. faecium* multirésistantes (+ 6 % par rapport à 2024). Chez les porcs d'engraissement, la résistance observée reste relativement stable depuis 2019.

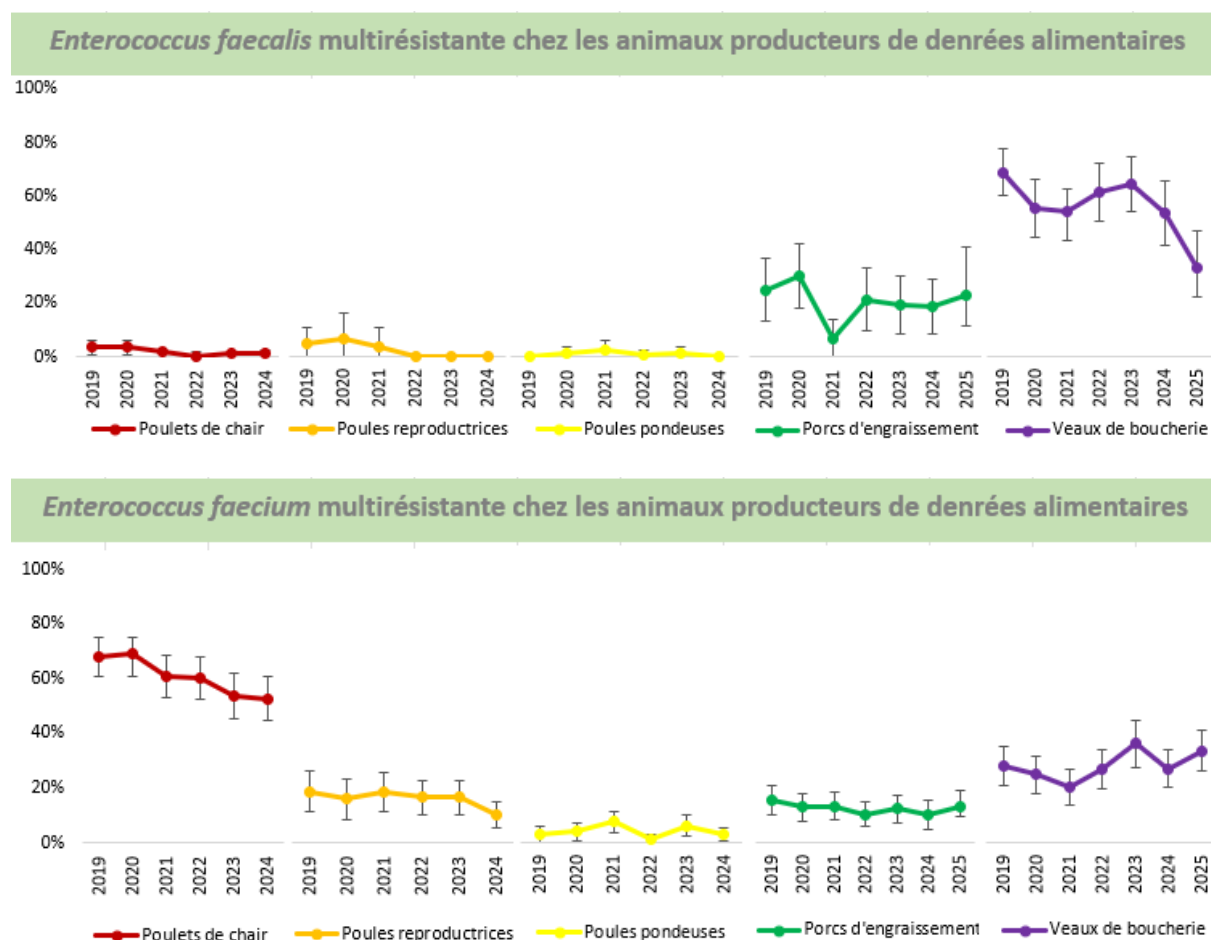


Figure 17. Évolution de la prévalence des souches d'*E. faecalis* et *E. faecium* multirésistantes issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2019 et 2025. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie, 1 échantillon correspond au contenu du côlon, du cæcum ou du rectum prélevé sur 1 animal à l'abattoir ; pour les poulets de chair, 1 échantillon correspond au contenu mélangé de dix cæcums prélevés à l'abattoir ; pour les poules de reproduction et les poules pondeuses, l'échantillon correspond à des fèces prélevées sur le sol en dix endroits de l'exploitation. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Maximum 1 souche d'*E. faecalis* et 1 d'*E. faecium* par échantillon. Classes d'antibiotiques testées : aminoglycosides, aminopénicillines, diaminopyrimidines, fluoroquinolones, glycopeptides, glycyliclines, lipopeptides, macrolides, oxazolidinones, phénicolés, streptogramines et tétracyclines. *Enterococcus faecalis* est intrinsèquement résistant à la quinupristine/dalfopristine. Cette résistance n'est pas incluse dans la prévalence de la multirésistance. Analyse des échantillons : Sciensano. Odds ratios : OR = 0.88 ; IC 95 % [0.80-0.95] chez les veaux de boucherie - *E. faecalis* (période 2019-2025), OR = 0.87 ; IC 95 % [0.81-0.94] chez les poulets de chair - *E. faecium* (période 2019-2024) et OR = 1.08 ; IC 95 % [1.01-1.16] chez les veaux de boucherie - *E. faecium* (période 2019-2025).

Évolution de la prévalence de Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM)

Les isolats de SARM sont insensibles à la plupart des β -lactamines et sont en outre souvent insensibles à différentes autres classes d'antibiotiques. En 2025, la surveillance du SARM s'est concentrée sur les porcs. La recherche de SARM s'est faite par un prélèvement unique d'échantillons à l'abattoir chez des porcs d'engraissement, sans prélèvement supplémentaire dans les élevages porcins. Du fait de cette différence de méthode d'échantillonnage, les résultats concernant la prévalence du SARM chez les porcs d'engraissement en 2025 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes. À l'abattoir, le SARM a été confirmé dans 99 % des abattages de porcs d'engraissement analysés en 2025 (n=98/99), alors que sa prévalence en 2022 chez la même catégorie d'animaux était d'environ 60 %. Il est prévu de reprendre la surveillance du SARM dans les élevages en 2026.

Résistance aux quinolones chez Salmonella enterica isolée chez les porcs et les bovins

La surveillance de la résistance aux antibiotiques chez *Salmonella enterica* s'est concentrée en 2025 sur les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie. Chez les porcs, un nombre limité de souches de *Salmonella enterica* a été isolé. En effet, la RAM a été testée sur 8 souches de *Salmonella* Typhimurium, 22 souches monophasiques de *S. Typhimurium*, 6 souches de *S. Derby*, 2 souches de *S. Bredeney* et 2 souches de *S. Rissen*. La résistance à la ciprofloxacine chez *S. enterica* d'origine porcine n'a été observée que chez une seule souche de *S. Typhimurium*. Chez les veaux de boucherie, une seule souche de *S. Typhimurium* a été isolée. Elle était totalement sensible à la ciprofloxacine.

Il n'y a pas de nouveau résultat en 2025 concernant la surveillance de la résistance aux antibiotiques de *Salmonella enterica* issues des volailles.

Discussion et conclusions

Les résultats sont évalués au regard des objectifs de réduction établis dans la Vision 2024 de l'AMCRA, la deuxième Convention antibiotiques et le premier Plan National d'action One Health de lutte contre la résistance aux antimicrobiens (2020-2024). La plupart de ces objectifs ont été élevés à un niveau plus ambitieux dans le plan « Vision 2030 » de l'AMCRA. Les résultats sont donc également analysés dans cette perspective.

➤ Objectifs basés sur la vente d'antibiotiques

Les ventes totales d'antibiotiques diminuent de 12,9 % en 2025 par rapport à 2024, portant la **réduction cumulée des ventes totales d'antibiotiques depuis 2011 à 64,9 %**. L'objectif stratégique de réduction de 65 % des ventes totales d'antibiotiques pour le secteur animal (objectif de la Vision 2024 de l'AMCRA, de la deuxième Convention antibiotiques et du Plan d'Action national 2021-2024) a ainsi été atteint avec un an de retard. Ce résultat positif constitue une avancée significative vers l'objectif de réduction de 70 % fixé pour la fin 2030 par le plan Vision 2030 de l'AMCRA.

Les ventes d'**aliments médicamenteux contenant des antibiotiques** ont continué de diminuer en 2025 par rapport à 2024 (- 22,6 %), ce qui représente une **réduction totale de 91,5 % depuis 2011**. Le secteur a décidé de cesser complètement la production d'aliments médicamenteux composés d'antibiotiques d'ici la fin de 2026. Au vu des résultats obtenus, cet objectif semble réaliste et réalisable pour le secteur.

Le pourcentage des ventes d'antibiotiques d'importance critique ont connu une forte hausse en 2025 (+ 33,5 % par rapport à 2024), en raison d'une augmentation inquiétante des ventes de quinolones (+43,2 %). Par conséquent, la **réduction réalisée depuis 2011 échoue à 74,6 %**. L'objectif de réduction de 75 % fixé par les première et deuxième Convention antibiotiques n'est même pas tout à fait atteint et nous sommes encore loin de la réduction de 90 % visée pour fin 2030 (objectif publié dans la Vision 2030 de l'AMCRA). **Les données d'utilisation enregistrées dans SANITEL-MED confirment l'augmentation des ventes de quinolones et montrent que l'augmentation de l'utilisation de quinolones en 2025 se situe chez les poulets de chair.** Ce résultat mérite une attention accrue au sein du secteur, qui est encouragé à chercher des solutions et à entreprendre des actions rapidement pour inverser cette tendance.

Après l'augmentation en 2023 et 2024, les **ventes de colistine ont de nouveau diminué en 2025, de 8,9 % par rapport à 2024. Les ventes totales de colistine en 2025 se sont élevées à 0,63 mg/kg de biomasse**, ce qui signifie que l'objectif d'un maximum de 1 mg/kg de biomasse, tel que fixé dans les objectifs de l'AMCRA pour 2024 et pour 2030 et dans la deuxième Convention antibiotiques « Antibiotiques », est toujours atteint. **Cette baisse est confirmée par une baisse de l'utilisation de colistine enregistrée chez les différentes espèces animales.**

➤ Diminution de l'utilisation des antibiotiques au niveau de l'espèce animale et nouvelle diminution du pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme

La collecte des données par espèce animale permet de cartographier l'utilisation par secteur et d'identifier les exploitations où l'utilisation est (trop) élevée. **En 2025, une nouvelle baisse est observée pour toutes les espèces animales, à l'exception des dindes.**

Pour le **secteur porcin**, l'année 2025 a été marquée par une **nouvelle réduction de l'utilisation des antibiotiques dans toutes les catégories**. De fortes réductions ont été réalisées depuis le début de la collecte des données et surtout depuis l'instauration des trajets de réduction. En 2025, l'utilisation d'antibiotiques de 61,5 % des exploitations de porcs se situait en zone verte, et seulement 5 % des exploitations se trouvaient dans la zone rouge. Le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a également diminué et s'élève en 2025 à **1,6 %, se rapprochant ainsi de l'objectif d'un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme**. Néanmoins, des pics d'utilisation subsistent, et il ne faut pas oublier que les valeurs d'action pour les porcelets sevrés et les porcs d'engraissement représentent encore un niveau d'utilisation relativement élevé. De plus, des quantités considérables d'antibiotiques sont encore utilisées par les exploitations situées dans les zones de couleur rouge et jaune, même si l'on a constaté une baisse notable des tonnes utilisées dans des exploitations ayant un score de benchmarking de couleur rouge. **Les efforts collectifs de tous les acteurs concernés ont permis d'obtenir des résultats solides qui doivent encourager le secteur à maintenir ses efforts actuels au cours des prochaines années, mais aussi à les élargir afin de stimuler et d'accompagner les gros utilisateurs qui subsistent pour qu'ils puissent réduire leur utilisation d'antibiotiques.**

Les progrès réalisés concernant les **veaux de boucherie** en 2025 sont positifs, mais des défis majeurs subsistent pour le secteur afin de réduire son utilisation d'antibiotiques structurellement élevée par rapport aux autres secteurs. **Il est essentiel de poursuivre, avec tous les acteurs concernés, la recherche de solutions pour ce secteur dont le système de production prédispose à une utilisation plus élevée d'antibiotiques.**

Dans le secteur avicole, l'utilisation d'antibiotiques est traditionnellement faible chez les poules pondeuses et les autres catégories de pondeuses. **En 2025, l'utilisation des antibiotiques chez les poulets de chair se maintient au niveau de celle de 2024.** Alors qu'en 2021, environ 2,5 % des élevages de poulets de chair avaient une utilisation d'antibiotiques supérieure à la valeur d'action actuelle de 10, ce chiffre a chuté à seulement 0,6 % en 2025, avec 87 % des élevages se situant même en dessous de la valeur d'attention. Cela illustre la capacité du secteur à diminuer son utilisation indépendamment des valeurs limite, **bien que cela puisse aussi suggérer qu'il y a suffisamment de marge pour l'instauration de valeurs seuil plus ambitieuses dans un nouveau trajet de réduction.** L'extension récente de la collecte de données à toutes les catégories de poules et de dindes montre également l'utilisation élevée d'antibiotiques chez les dindes de chair. **De plus, les dindes font partie des rares catégories d'animaux chez lesquelles l'utilisation d'antibiotiques a augmenté en 2025 par rapport à 2024 (BD₁₀₀ médian : + 7,5 %).**

2025 est la deuxième année complète d'application de l'obligation légale d'enregistrer l'utilisation d'antibiotiques pour les secteurs des bovins laitiers et viandeux. Les résultats actuels indiquent une faible utilisation d'antibiotiques, qui a même diminué entre 2024 et 2025. Chez les bovins laitiers comme chez les bovins viandeux, l'utilisation la plus élevée se situe chez les plus jeunes veaux, ceux de 0 à 3 mois. Chez les bovins adultes, principalement les vaches laitières, les antibiotiques sont surtout utilisés dans des tubes intramammaires pour les thérapies de tarissement ou le traitement des mammites. Cependant, en 2025 comme en 2024, on constate un écart important (environ 40 %) entre les chiffres de vente et d'utilisation des tubes intramammaires. **Ces chiffres confirment la préoccupation générale concernant l'exactitude et l'exhaustivité des données actuellement collectées dans le secteur bovin. Aujourd'hui, la priorité pour ce secteur est de réaliser un enregistrement complet et exact de son utilisation d'antibiotiques afin de résoudre ce problème.**

➤ **La résistance aux antibiotiques diminue encore en 2025, mais reste élevée chez les poulets de chair et les veaux de boucherie**

La résistance aux antimicrobiens chez la bactérie indicatrice *Escherichia coli* est restée relativement élevée depuis le début du suivi en 2011, mais la **tendance** observée depuis 2014 à la **baisse du nombre de souches multirésistantes** et à l'augmentation du nombre de souches d'*E. coli* totalement sensibles pour les différentes espèces animales productrices de denrées alimentaires **se maintient également en 2025**. Malheureusement, **le pourcentage de bactéries *E. coli* isolées multirésistantes reste élevé (> 50 %) chez les poulets de chair et les veaux de boucherie**.

Le nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE, détectées via la surveillance sélective, **montre une tendance à la baisse chez les poulets de chair, les porcs d'engraissement et, dans une moindre mesure, les veaux de boucherie**. Chez les porcs, une légère augmentation est observée en 2025, pour la première fois depuis le début, en 2018, de la forte baisse, tandis que chez les **veaux de boucherie, le nombre le plus bas des 10 dernières années a été observé en 2025**. La **résistance d'*E. coli* à la colistine**, un antibiotique d'importance critique parmi les plus prioritaires pour la santé publique, **reste aussi très faible en 2025**. **C'est chez les veaux de boucherie (pour *E. faecalis*) et les poulets de chair (pour *E. faecium*) que les souches d'*Enterococcus* multirésistantes sont les plus fréquentes, mais la prévalence de cette résistance diminue fortement depuis le début de la surveillance en 2019** : c'est un résultat très positif et encourageant pour les deux secteurs. La multirésistance des souches d'*Enterococcus* dans les autres catégories animales reste faible et stable (à l'exception d'une légère augmentation pour *E. faecium* chez les veaux de boucherie).

De manière générale, on peut conclure que l'utilisation élevée d'antibiotiques dans le secteur des veaux de boucherie se traduit par une prévalence élevée de bactéries multirésistantes. La multirésistance reste également fréquente chez les poulets de chair, où l'utilisation des quinolones, des antibiotiques d'importance critique, est élevée et a même fortement augmenté en 2025. Dans les deux secteurs, les antibiotiques sont principalement administrés par voie orale dans le cadre de traitements de groupe : avec d'autres facteurs de risque, cela crée une forte pression de sélection sur la flore bactérienne commensale, entraînant une prévalence élevée de la résistance.

Il est très important de **continuer à réduire l'utilisation de tous les antibiotiques** pour que la diminution de l'antibiorésistance chez les diverses bactéries indicatrices et zoonotiques puisse se poursuivre. En effet, l'utilisation d'antibiotiques est la principale cause de sélection et de propagation de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries. La co-sélection joue un rôle important dans le maintien de la résistance à diverses classes d'antibiotiques. **Par conséquent, il faut miser non seulement sur la faible utilisation des antibiotiques d'importance critique, mais aussi sur la faible utilisation de toutes les classes d'antibiotiques**.

Les différents secteurs animaux sont confrontés à des défis spécifiques en termes d'utilisation d'antibiotiques sur lesquels ils peuvent se concentrer en priorité.

➤ **Engagements des pouvoirs publics et des secteurs**

Tous les secteurs animaux sont conscients des risques de la résistance aux antimicrobiens et désireux de déployer des efforts soutenus pour continuer à réduire l'utilisation des antibiotiques, par des mesures préventives et une utilisation prudente, afin de parvenir à une diminution de la résistance dans les années à venir. Il en va du bien-être et de la santé des animaux, des êtres humains et de l'environnement.

L'AMCRA a élaboré un nouveau plan pour la période 2025-2030 (publié sur la page [AMCRA | vision-2030](#)), qui comprend de nouveaux objectifs de réduction ainsi que des points d'action qui doivent contribuer à renforcer le développement d'une politique durable en matière d'antibiotiques chez les animaux en Belgique. Le plan « Vision 2030 » de l'AMCRA sert de base à la troisième Convention antibiotiques, actuellement en cours d'élaboration. Fin 2025, le deuxième **Plan d'Action national One Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM)** a été validé politiquement et soumis à consultation publique début 2026. Cette troisième Convention antibiotiques et les engagements des autorités intégrés dans le Plan d'Action national constituent le socle de la poursuite de cette coopération fructueuse.

La collaboration dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens se poursuit et des engagements forts ont été pris pour continuer à avancer dans la voie de la réduction de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux. Ainsi, le secteur animal continue à travailler avec conviction pour un avenir où les antibiotiques seront utilisés de manière durable et rationnelle en Belgique.